

1939 (1)

Armee.

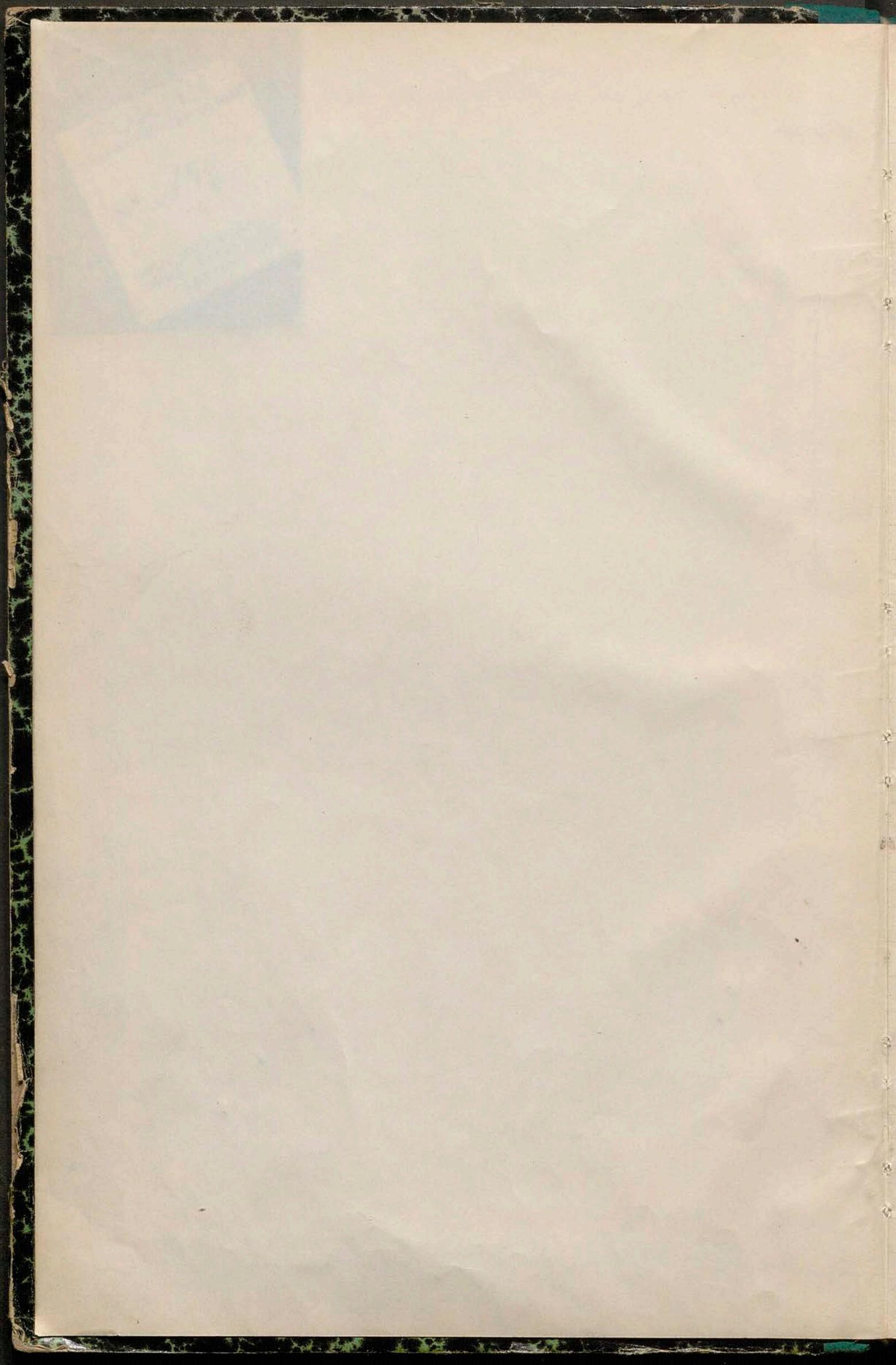
III

MM.

BARBIER.
Robert BELMONT.
Paul BÉNAZET.
René BERNARD.
Comte de BLOIS.
Marcel CACHIN.
CAMBOULIVES.
Bertrand CARRÈRE.
Jacques de CHAMMARD.
Pierre CHAUMIÉ.
DANIEL-VINCENT.
DÉPERRE.
DE-PRÉS.
Laurent EYNAC.
Jean FABRY.
GOIRAND.
Comte d'HARCOURT.
Général HIRSCHAUER.

MM.

Jean JACQUY.
Paul JOURDAIN.
Marquis de JUIGNÉ.
de LA GRANDIÈRE.
Henry LÉMERY.
Le MOIGNIC.
Comte de LEUSSE.
LOUBAT.
MAROSSET.
Louis MOURIER.
Achille NAUDIN.
NEYRET.
J. P. RAMBAUD.
Charles REIBEL.
BILLART de VERNEUIL.
Camille ROLLAND.
Henri TASSO.
Guy de WENDEL.



1

Session du 1^{er} février 1939.



Présents : M. M. Belmont, Barthé, Binazet, de Blaiz, Cadier, Cambalivis, B. Carrère, de Charnier, Charnié, Daniel-Vincent, Dépissé, Després, Laurent-Eynac, Fabry, d'Harcourt, G. Hirschauer, Jacquier, Jourdain, de la Grandière, Lémy, de Lézon, Loubat, Marsalli, Louis Monier, Nauvin, J. P. Rambaud, Reibel, Neyret, Rillat et Verronel, Rolland, Tasso, de Wendel.

La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de M. le G. Hirschauer, Président d'âge.

Election du bureau
pour 1939.

Il est procédé à l'élection du bureau pour 1939 :

Président : M. Daniel-Vincent (très applaudissement).

Vice-Président : M. M. René Bernard

le G. Hirschauer

Secrétaire : M. M. le Comte d'Harcourt

J. P. Rambaud - (Applaudissement)

M. Daniel-Vincent prend la présidence -

M. le Président. Je remercie mes collègues de témoigner d'estime et de confiance qu'ils viennent de me renouveler -

Je salue notre doyen, M. le G. Hirschauer, dont nous connaissons tous l'autorité, la compétence et le dévouement à la cause de la Défense nationale - Je salue également les membres du bureau, et notamment M. Rambaud, notre nouveau Secrétaire -

Nous continuerons à travailler avec le plus sincère intérêt de la défense du pays et à porter le combat de l'unité partout où ce sera nécessaire pour faire rendre le maximum à notre armée. Ce devoir se présente à nous chaque jour sous une forme plus impérative -

Je remercie particulièrement ceux de nos collègues qui ont bien voulu se charger de l'étude de questions particulières - Malgré les difficultés provenant de l'esprit ^{de l'opposition et de traditions} d'ailleurs respectables, nous sommes parvenus à réaliser l'unité de la Défense nationale - L'assemblée prochaine auraient lieu de nouvelles réunions communes des Commissions de l'Armée, de la Marine et de l'Air - Au propos,

J'ai appelé l'attention des rapporteurs sur le double danger de s'en tenir à des généralités et de descendre dans des détails qui pourraient "noyer" le débat. Nous ne avons délimité les lignes essentielles : nous posons des questions précises auxquelles nous demanderons des réponses précises.

La réunion plénière commencera mercredi prochain après-midi entre les 3 commissions, il y aura la sous-commission de contrôle des crédits de la Diphon nationale. Les commissions des Affaires Etrangères et des Colonies seront représentées.

M. Fabry. M. Bianger m'a dit que le Gouvernement dirait que le débat sur son interpellation, vint mardi prochain et fut terminé le soir même.

M. Cachin. Je ne crois pas qu'on puisse ignorer en une seule séance le débat sur les Affaires Etrangères.

M. le Président. Nous nous mettrons d'accord avec le Gouvernement pour fixer la date des réunions.

Désignation des rapporteurs.

M. Fabry est désigné comme rapporteur du projet de loi ayant pour objet de prolonger les dispositions de la loi du 17 mars 1936.

M. J. P. Rambaud est désigné comme rapporteur du projet de loi portant modification de l'article 42 de la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres de réserve de l'armée de terre.

La séance est levée à 16 heures 45.

Réunion commune
des Commissions de l'Armée, de la Marine et de l'Air et de
la Sous-Commission de contrôle des crédits affectés à la Défense
nationale -

le 8 février 1939 à 14 heures 45.

le 9 février 1939 à 10 heures et 15 heures.

le 10 février 1939 à 10 heures 30 et 15 heures.

Présidence de M. Joseph Caillaux.

(Voir les Comptes-rendus sténographiques).

Ci-dessous le communiqué publié à l'issue de chacune
de réunions -

Audition de M. Daladier, Président du Conseil, ministre
de la Défense nationale et de la Guerre ;

- de M. Campiotti, ministre de la Marine ;

- de M. Guy La Chambre, ministre de l'Air.

h
Liana du 8 février 1939

COMMUNIQUÉ

Les Commissions sénatoriales de l'Armée, de la Marine et de l'Air se sont réunies hier mercredi 8 février, à 15 heures, avec la sous-commission de contrôle des Crédits de Défense nationale à la Commission des Finances, les Présidents des Commissions des Affaires Etrangères et des Colonies étant présents.

M. Joseph CAILLAUX préside les réunions, ayant à sa gauche, M. DANIEL VINCENT, Président de la Commission de l'armée, qui le seconde, M. RIO, Président de la Commission de la Marine et M. BENAZET, Président de la Commission de l'Air. A sa droite viendront M. DALADIER, Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, M. CAMPINCHI, Ministre de la Marine, M. Guy la CHAMBRE Ministre de l'Air.

Avant l'ouverture de la séance, le Président de la Commission de l'Armée indique la méthode et l'ordre des débats. Ceux-ci se succéderont dans l'ordre suivant: Défense Nationale et Armée de terre - Marine -Air. Chaque débat est ouvert par un Rapporteur qui présente le questionnaire établi en Commission, et ainsi se succéderont MM. FABRY, Le GORGEU et LAURENT EYNAC. Chacun des Ministres intéressés leur répondra. Après quoi la discussion générale sera ouverte. Les explications préalables étant données, les membres du Gouvernement sont introduits et la séance est ouverte.

M. Joseph CAILLAUX prononce une brève allocution qui est vivement applaudie. M. Jean FABRY expose son rapport d'introduction au questionnaire de la Commission de l'Armée. A 16 heures, M. DALADIER commence sa réponse.

Il est prévu que le rapport sur la Marine viendra à la séance de jeudi matin, le rapport sur l'Air à la séance de jeudi après-midi.

Il ne sera pas fait de communiqué avant la fin des débats.

(5)

Séance du 9 février 1939

C O M M U N I Q U E

La réunion de l'Assemblée plénière des Commissions Sénatoriales de la Défense Nationale (Armée, Marine, Air) et de la Sous-Commission de contrôle des crédits affectés à la Défense Nationale s'est poursuivie aujourd'hui jeudi, le matin à 10 heures, sous la présidence de M. DANIEL-VINCENT et l'après-midi à 15 heures, sous la présidence de M. Joseph CAILLAUX.

MM. DALADIER, Président du Conseil, Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, CAMPINCHI, Ministre de la Marine, Guy LA CHAMBRE, Ministre de l'Air, sont présents aux deux séances.

Au cours de la matinée, M. LE GORGEU, Rapporteur pour la Marine Militaire, M. CHAUMIE, Rapporteur pour les approvisionnements en matières premières et combustibles liquides, exposent et développent les questionnaires établis par les commissions.

M. le Ministre de la Marine répond aux Rapporteurs. Sur tous les points il a fourni les explications demandées.

Après quoi la discussion générale a été ouverte, le débat s'étant terminé à 12 heures 30

=====

La séance de l'après midi a commencé par un exposé de M. LAURENT EYNAC, Rapporteur de la Commission de l'Air sur l'état la production du matériel et l'organisation de l'Armée de l'Air.

Le Ministre de l'Air prend ensuite la parole pour répondre au Rapporteur.

La discussion générale ouverte dès ce soir se poursuivra demain vendredi à 10 heures 30, après quoi les conclusions d'ensemble seront présentées à la Réunion plénière.

Siége du 10 février 1939.

La réunion plénière des Commissions Sénatoriales de la Défense Nationale, au cours des séances tenues les 8, 9 et 10 Février, sous la Présidence de M. Joseph CAILLAUX, a entendu les Ministres de la Défense Nationale et de la Guerre, de la Marine et de l'Air sur les questions qui leur avaient été exposées au nom des Commissions par MM. Jean FABRY, LE GORGEU, CHAUMIE, et LAURENT EYNAC.

Les ministres ont fourni toutes les informations et tous les renseignements qui leur ont été demandés.

L'Assemblée des Commissions affirme sa confiance absolue dans la puissance de nos forces armées. Elle approuve les rapports qui lui ont été présentés ainsi que leurs conclusions.

Elle enregistre avec satisfaction les efforts d'organisation et de production accomplis par le Gouvernement et elle lui fait confiance pour réaliser toutes mesures propres à renforcer sans délai nos capacités de fabrications et nos armements, même par des mesures exceptionnelles.

Elle rend hommage aux Chefs et aux troupes qui, avec le plus haut sentiment du devoir, garantissent la sécurité de la Patrie.

Séance du 15 février 1939

Présents : M. M. Daniel-Vincent, Fabry, Marsalli, Mourier, Landier, Carré, Cachin, de la Grandière, de Blois, D'Harcourt, Belmont, Rauband, Neyret, Rillart de Vincenç, Tasso, Despès, Rolland, Depierre, Reibel, Mandin, de Wendel, de Charnard, Laurent-Eymac, Lemery, Jacqy.
La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. Daniel-Vincent.

M. le Président fait le relevé des questions qui ^{ont} fait l'objet d'un examen particulier de la Commission au cours de l'année 1938.

Sous-Commissions

M. indique, d'autre part, que six Sous-Commissions ont été constituées :

1. Effectifs et rotations d'armements : Président M. Rauband
2. mouvement, motorisation, carburants et routes : Président M. Charnier
3. Fortifications : Président Gé. Hirschauer -
4. Fabrications et nationalisations : Président M. Belmont
5. Service de santé, intendance et renouvellement : Président M. Cambreleng
6. Inventions : Président M. Reibel -

M. Tasso. Ne pourrait-on créer une section pour la défense passive ?

M. Belmont. Cette question pourrait être rattachée au service de santé.

M. le Président. L'étude de cette question pourrait être confiée à M. Neyret. (Assentiment).

M. de Blois. Je puis me charger de faire la liaison avec la Commission de la Marine pour les questions communes aux 2 Commissions.

lettre à M. Thibault.

M. le Président. J'ai reçu une lettre de M. Thibault ^{qui} demande d'être entendu par la Commission sur la question qui a fait l'objet de sa récente interpellation (Service des munitions). Je propose qu'une Sous-Commission soit désignée pour examiner le dossier de la question au ministère de la Guerre et faire ensuite un rapport à la Commission qui statuera sur la recevabilité de la demande de négociation.

M. M. de Juvigné, Barbeau et Reibel sont désignés pour faire partie

de la Sén. Commission. Il est convenu que M. Reibel se charge de convoquer nos collègues un temps utile.

Désignation de rapporteurs.

M. Chauvin est nommé rapporteur de la proposition de loi tendant à assurer la protection des stocks de réserve des produits pétroliers contre les bombardements aériens.

M. J. P. Rambaud est nommé rapporteur du projet de loi portant modifications à la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée — et du projet de loi portant modifications de l'article 59 de la loi du 31 mars 1928.

M. de la Grandière est nommé rapporteur du projet de loi portant modifications de l'article 7 de la loi du 4 juillet 1931.

Rapport de M. Fabry
sur le projet portant
les dispositions de la loi
du 17 mars 1936.

M. Fabry donne lecture de son rapport sur le projet de loi ayant pour objet de proposer les dispositions de la loi du 17 mars 1936. (maintien au service de deux ans).

Il propose à la Commission d'accepter ce projet de loi comme un projet de transition, mais en demandant au Gouvernement de préparer une réforme de la loi sur l'organisation de l'armée, le recrutement et les cadres. Il y associe bien également l'attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'apporter des remèdes à la crise de dénatalité.

M. de la Grandière. Cette armée n'aura incorporé de jeunes gens n'ayant pas encore 20 ans. Ne pourrait-on élever cette incorporation qui présente de graves inconvénients ?

M. Fabry. Cela ferait 36.000 hommes au moins. On ne pourra venir progressivement à l'incorporation à 21 ans qu'à partir de 1941.

M. Jacquy. Il faudra se préoccuper de constituer la réserve d'habillement dans laquelle on a fait un total d'un milliard.

M. Linary. Une loi nouvelle sur l'organisation de l'armée et sur les cadres est indispensable. La situation des officiers

et sous-officiers, au point de vue des soldes, et déclarable. Il faut leur apporter une amélioration substantielle. Si les rapports des régions sur l'état moral de l'armée pouvaient nous être communiqués, ils nous fourniraient sans toute dé vindication l'état d'égard.

D'autre part, la question de la ^{la} natalité doit être réglée d'urgence. L'avortement n'est pas nécessairement poursuivi en puni : cela est du ressort du juge de paix. Il faudrait correctionnaliser certains de ces délits.

M. Fabry. Il y aura lieu de signaler, au moment de la discussion de la loi de cadres, l'insuffisance des insinuations de déplacement. Certains déplacements d'officiers envoyés dernièrement en Afrique du nord ont été véritablement une cause de ruine pour les familles.

M. Laurent-Synac. Dans le rapport sur l'armée à l'air que j'ai présenté à la réunion des trois commissions, j'ai comparé les soldes des officiers et sous-officiers aux salaires des ouvriers ; la comparaison est nettement au désavantage des premiers.

Je tiens, ^{par ailleurs}, à signaler que la puissance de feu a grandi dans une telle proportion qu'il faudra moins d'hommes pour avoir le matériel que pour l'approvisionner. A-t-on tenu compte de ce fait nouveau dans la répartition des effectifs ?

M. Fabry. Il faudrait connaitre exactement les dépenses en munitions du matériel ; je crois que cette évaluation est difficile à faire.

M. Laurent-Synac. A quoi arrivera-t-il d'avoir sur le front 50.000 hommes de plus s'il n'y a pas à l'arrière un effectif nécessaire pour les approvisionner ? Le rôle du fusil ne paraît avoir perdu de son importance en même temps que les armes automatiques se développait. Une pareille évolution s'est d'ailleurs déjà produite pendant la dernière guerre.

M. de Blotis. La puissance de feu et l'emploi de armes automatiques ont en une autre conséquence : c'est que l'organe principal est désormais le groupe de combat qui exige un grand nombre d'officiers et de sous-officiers. On nous n'a pas actuellement

un encadrement suffisant.

M. Cachin. Les Revues techniques allemandes ont étudié la question de la proportion de travailleurs nécessaires à l'arrière du front. Il résulte que pour un soldat à l'avant, il faudra au moins 10 ouvriers à l'arrière !

M. Ruyel. Sans doute, mais une partie de nos munitions nous viendra de l'étranger, notamment des Etats-Unis. La seule question qui se pose aujourd'hui est de savoir quels effectifs nous aurons, en temps de paix, sous le drapeau.

M. Chauvin. Notre organisation militaire est basée sur une ligne fortifiée couvrant nos portes. Cette ligne doit être occupée en permanence, ce qui exige des effectifs très importants.

M. Fabry. J'ai lutté contre la multiplication des armes mises en service. Il sera très difficile de les apprivoiser.

M. Chauvin. Ne pourrait-on recruter des effectifs importants en Afrique du nord où la natalité est considérable ?

M. le Maréchal. Cela ne peut être qu'un expedient.

Le rapport de M. Fabry a été adopté.

M. Rambaud. J'attire l'attention de la Commission sur les conséquences de l'afflux des réfugiés espagnols. En moment, l'Espagne convoque des réservistes ; il faut nous attendre à une échappée à des complications graves. La nécessité d'employer des corps de troupe à la surveillance des réfugiés et militaires espagnols n'est-elle pas l'angoume ? D'autre part, on s'inquiète de la répartition des réfugiés dans plusieurs départements : qu'en paraît-on en cas de mobilisation ? on prendra-t-on le place des mobilisés ? Je demande à notre Président de ne faire l'interprète de nos préoccupations auprès de M. le Président du Conseil.

M. le Président. Je vous promets d'attirer son attention sur ce problème important.

La séance est levée à 17 heures.

Séance du 22 Février 1939

Présents: M. M. David-Vincent, Fabry, Tasso, Laurent-Eynac, de Blaiz, Loubat, Mourier, Maronelli, A. Naudin, Rolland, Després, d'Harcourt, Neyret, Rambaud, Reibel, de Luron, Goriaud, Depierre, de Wendel, Camboulives, Binayet, Rillart de Verneuil, Lémeray, de Clamard.

Présidence de M. David-Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures.

Rapport préliminaire

de M. Reibel sur le
statut militaire des
étrangers.

M. Reibel. J'ai déposé une proposition de loi ayant pour objet la scission au sein du militaire et l'incorporation dans des unités spéciales des étrangers autorisés à travailler en France. Certes, nous ne pourrons incorporer tous les étrangers de cette catégorie dans des unités combattantes - et ceci pour des raisons faciles à comprendre ; mais on pourrait employer les autres dans des unités de travailleurs. J'ai soumis le texte de ma proposition de loi à l'Etat-major de l'Armée qui s'est montré favorable à son adoption ; le problème des étrangers est, en effet, très grave en temps de guerre, les camps de concentration exigeant des effectifs considérables pour assurer leur garde. Il m'a cependant paru nécessaire d'assouplir le texte de ma proposition en indiquant qu'un règlement d'administration militaire fixerait les conditions de l'incorporation des étrangers dont il s'agit.

L'adoption de ce texte fournirait un supplément de contingent de 40.000 hommes. D'autre part, l'effet moral en serait excellent ; les mobilisés n'auraient plus à redouter que les étrangers ne prennent leur place à l'arrière. Actuellement, si l'on tient compte des indigènes, des apatrides et des Français de fraîche date, les effectifs proprement français ne dépassent pas 64% du total de nos effectifs.

L'E.M. g^é de l'Armée m'a, en outre, demandé d'étudier l'application de ma proposition de loi en visant un article 3 qui permettrait, conformément à la loi sur l'organisation de la nation en temps

de guerre, de réquisitionner les ouvriers étrangers dans les usines.

Si la Commission de l'Armée adopte le principe de ma proposition de loi, elle pourrait la soumettre à la Commission des Affaires étrangères et à la Commission de législation qui transmettraient la question de droit international qui se poserait à nous, nous n'ayons à nous préoccuper que de la question des effectifs et du moral du pays en temps de guerre.

M. Reyret. La Commission du Travail devrait aussi être appelée à donner son avis ; un étranger ne devrait être naturalisé que s'il est apte au travail.

M. le Président. Il ne nous appartient pas de prononcer nous-mêmes le renvoi ; cela concerne le bureau du ministre.

M. Reibel donne la lecture de son rapport.

M. Tasso. Il ne faut pas oublier que les étrangers qui viennent s'établir en France sont souvent appelés par les industriels pour faire certains travaux que les ouvriers français ne veulent plus faire. Il ne faudrait pas voter de dispositions qui nous priveraient de cette main-d'œuvre.

M. Rolland. De nombreux étrangers aptes à servir sous les drapeaux ne peuvent actuellement obtenir leur naturalisation.

M. de Lurin. Il faut être très prudent en matière de naturalisation. Il ne faut pas risquer d'incorporer dans l'armée des suspects.

M. Reibel. J'ai déposé à la Commission de législation une autre proposition de loi concernant la situation des fils d'étrangers nés en France qui, à leur majorité, peuvent opter pour la nationalité de leurs parents. Il est scandaleux que ces étrangers, qui ont bénéficié de tous les avantages sociaux de notre pays, puissent opter pour un autre pays pour échapper au service militaire.

La Commission décide la fin en considération du rapport préliminaire de M. Reibel.

Organisation des périodes de réserve

M. J. P. Rambaud donne lecture de son rapport sur le projet de loi portant modification à la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée (organisation des périodes de réserve) -

Avec le système actuel des périodes de réserve, les hommes ne sont pas au courant des modifications constantes du matériel. D'autre part, les convocations verticales (par unités constituées, par corps, régiment) sont difficiles à faire parce qu'elles désorganisent les unités actives. Or les unités de mobilisation sont surtout composées de réservistes - le recruteur pourra désormais convoquer les réservistes quand il lui plaira, dans la limite du nombre de jours fixé par la loi - les frontaliers étaient jusqu'ici déjà soumis à ce système -

M. Falvy. Ce système est avantageux par sa simplicité sans les périodes de tension comme celle que nous traversons. C'est celui qui est appliqué en Italie -

M. Rillart de Vermorel. La mobilisation partielle, comme celle qui a eu lieu en Septembre, convient-elle pour une période de réserve ?

M. de Polois. Il n'est pas important de convoquer les officiers de réserve en même temps que les unités constituées.

M. Rambaud. Examen de l'article 2 : instruction des cadres de réserve - la fréquentation des écoles de perfectionnement a augmenté dans ce dernier an : de 44 à 37,5 % pour les officiers, de 19 % pour les sous-officiers. Cette proportion n'est pas encore suffisante. Il faut évidemment établir l'obligation de fréquenter les écoles - il propose de rédiger ainsi le 5^e alinéa de l'article 2 : "le défaut de fréquentation entraîne la convocation à une période ---"

M. de Polois. On a trop tendance à multiplier les exercices d'école, et pas assez à maintenir le contact des cadres avec la troupe.

M. Rambaud. Il va donc falloir organiser de nouvelles écoles de perfectionnement et trouver des instructeurs - la S.N.C.F a demandé que la carte de surclassement ne soit pas attribuée aux assujettis aux périodes de réserve : cette proposition est inadmissible - Il vaut mieux d'attribuer aux officiers un supplément d'insigne d'équipement à chaque nomination au grade supérieur.

M. Heyret. ne serait-il pas plus logique de donner aux officiers de nouveau de bon de parcours sur les chemins de fer pour eux et leurs familles, plutôt que la carte de surclassement ?

M. Binozat. les officiers de cavalerie et d'artillerie doivent payer très cher leur harnachement. Or il y a des adjudication à des prix intéressants : on devrait les leur signaler.

M. Falvy. J'apprécie le rapport de M. Rambaud, mais je suis sceptique sur l'opportunité du projet de loi. Il sera très difficile de trouver des instructeurs.

Le rapport est adopté.

M. Rambaud donne lecture de son rapport sur le projet de loi portant modifications à l'article 42 de la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres des réserves de l'armée de terre.

Le rapport est adopté.

M. Rambaud donne lecture de son rapport sur le projet de loi portant modifications de l'article 59 de la loi de 1928 sur le recrutement de l'armée.

Le rapport est adopté.

M. d'Harcourt et nomme rapporteur du projet de loi sur l'organisation des musiques militaires.

M. Despès et nomme rapporteur du projet de loi modifiant l'article 64 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée (engagement pour le temps de guerre).

M. Cantoulives - Au cours de la réunion plénière de Comité des Défenses nationale, on ne nous a pas parlé de gaz - Je demande quels sont les laboratoires existants pour la fabrication de gaz, quel est l'état de notre approvisionnement.

M. Mourier - Le service de santé militaire n'a pas tenu compte des enseignements de la dernière guerre, si bien qu'à ce jour nous sommes actuellement dans une situation pire qu'en 1914 - Des mesures immédiates doivent être prises - j'ai demandé à M. le Président du Conseil une audience pour l'entretien de cette

question sur laquelle j'ai réuni une importante documentation : il ne m'a pas encore répondu -

M. Rambaud. Quand, à la réunion plénière de la Commission de défense nationale, je suis intervenu sur la question du Service de Santé, sur laquelle je possède des renseignements très précis, le Président du Conseil ne m'a pas non plus répondu -

M. le Président. La question pourrait être examinée à la prochaine séance de la Commission -

M. Mourier. L'organisme qui était pendant la guerre, au G.Q.S., l'âme du Service de Santé, n'existe plus actuellement. L'organisation actuelle est défectueuse et j'en demanderai la modification.

M. Rambaud. Le Service de Santé militaire avait demandé un crédit de 1 milliard ; on lui a alloué seulement 200 millions.

M. Camboulives. Il y a aussi une crise du recrutement dans le corps des médecins militaires -

La séance est levée à 17 heures

Session du 1^{er} mars 1939

Présents : M. M. Daniel-Vincent, Fabry, Cambalivio, Monier, Rillart de Varenne, Carrère, Loubat, Després, d'Harcourt, de la Grandière, Rambaud, Tasso, Rolland, Lemery, de Polois, Marcelli, Naudin, Reibel, Neyret, de Léon -

Présidence de M. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures 30 -

Designation du rapporteur M. de la Grandière et nouveau rapporteur de la proposition de loi tendant à modifier la proportion des emplois réservés de gardiens de bureau -

Adoption du rapport.

M. de la Grandière donne lecture de son rapport sur le projet de loi portant modification de l'article 7 de la loi du 6 juillet 1931. le rapport est adopté.

Organisation et fonctionnement du service de Santé.

M. J. P. Rambaud. Le service de Santé militaire en temps de guerre comprend d'une part les soins à donner aux blessés sur le champ de bataille, d'autre part les soins à donner aux blessés à l'arrière du front et à l'intérieur du territoire. En 1914, l'organisation du service de Santé était déficiente : si elle avait été meilleure, on aurait sans doute pu sauver 300.000 hommes supplémentaires.

Sur le ligne de feu, il y a les postes de secours chargés de relever les blessés sur le champ de bataille ; les blessés sont ensuite transportés ^{aux ambulances} du groupe sanitaire divisionnaire, puis aux ambulances du groupe du Corps d'armée (où existe une section de soins à donner aux gazés). La cellule chirurgicale permet de faire les interventions urgentes dans les ambulances du front. Puis les blessés sont dirigés vers l'hôpital d'évacuation primaire.

Le groupe sanitaire divisionnaire comprend 20 voitures légères formant une colonne sur route de 6 à 700 mètres -

Le groupe d'ambulances du corps d'armée comprend 20 voitures lourdes -

Le médecin d'armée a (à sa disposition 3 sections): une compagnie d'unitaire automobile - une compagnie d'autobus - une compagnie de camions - Les voitures de ces sections sont des camionnettes de réquisition - malheureusement ces dernières sont actuellement trop petites pour les besoins du service de santé qui seraient ainsi inutilisables : c'est ce qui a été constaté lors de la dernière mobilisation. Il faut donc remédier au plus tôt à cette situation. D'autre part, nous n'avons pas un nombre de voitures suffisant pour transporter les blessés à l'arrière.

M. Loutat à la fin de la guerre, j'ai fait évacuer un grand nombre de blessés : on disposait alors de camionnettes Fiat, qui étaient très commodes ; mais elles n'existent plus.

M. Rambaud. A l'intérieur, les hôpitaux temporaires auront quelques difficultés à s'installer, car on manque de matériel de couchage. En outre, il sera difficile de trouver des locaux, ceux-ci devant étre réquisitionnés pour le logement des réservistes dans les premiers jours de la mobilisation. D'autre part, dans les centres mobilisateurs et les villes de garnison, les hôpitaux risquent d'être encombrés par les blessés civils en cas de bombardement aérien. Il faut donc envisager l'éventualité de construire des hôpitaux en plein champ, à proximité des villes ; il vaut bien d'avoir, dès le temps de paix, des embryons d'hôpitaux permettant une extension en cas de conflit.

En résumé, le service de santé manque actuellement : au front, de moyens de transport, - à l'intérieur, de moyens d'hospitalisation -

Le service de santé ne pourrait-il avoir un lot de voitures qui, en temps de paix, seraient mises à la disposition des villes, des hôpitaux et de certaines industries, lesquels seraient chargés de l'entretien de ce matériel et l'auraient à remettre au service de

Santé en cas de mobilisation ?

M. Morin. En temps de paix, le service de santé fait des squelettes ; mais dès la mobilisation, il devient un élément essentiel de l'armée, un facteur important de la victoire.

1^{er} En ce qui concerne l'organisation administrative, — le principe était admis à la fin de la guerre que le service de santé prenait le blessé en charge et ne le rendait à l'armée qu'après guérison. Un aide-major général du service de santé était adjoint au général en chef. Ce dernier fut créé après l'offensive d'avril 1917 ; le service de santé n'avait pas, en effet, été averti du commencement de cette offensive et il en résulta un fonctionnement déficient. Le service de santé fut alors rendu autonome et placé sous l'autorité du général en chef. Cette nouvelle organisation fonctionne normalement et donne de bons résultats en 1918.

Je demande à la Commission d'attirer l'attention du gouvernement sur la nécessité de renvoyer à cette organisation qui a fait nos preuves, et de rétablir l'aide-major général. Au cas où le gouvernement ferait des résistances à cet égard, je serai obligé de saisir le tribunal de la question.

Il y aura lieu également de rétablir le service de groupes d'armes, chargé de faire la liaison entre les services de santé des armes du même groupe.

2^{er} approvisionnement. Les blessés doivent être évacués rapidement pour éviter les infections qui se produisent dans le douze premiers heures. Or le seul moyen d'évacuation pratiquant la voiture. Le ministère de la Guerre a créé une voiture légère tous terrains, chargé de faire le va-et-vient du front à la première ambulance. Il faudrait aussi doter l'armée de camions pour l'évacuation des blessés amis (1 section de 10 camions-autos par division).

Le service de santé dispose actuellement de 446 voitures lourdes et de 1511 voitures légères. Or il faudrait 4.858 lourdes

et 3.500 lourdes. Pour n' procurer les 6.000 voitures manquantes, il faudrait engager immédiatement une dépense de 384 millions. Je me mis en tête de la question avec M. Caillaux : le service de santé a été jusqu'ici trop souvent oublié le dernier ; cela doit arrêter. Il ne faut pas compter uniquement sur les voitures de réquisition.

En ce qui concerne les moyens d'hospitalisation, il faut prévoir des abris pour 150.000 lits dans la zone de guerre. Combien existe-t-il à l'heure actuelle ?

Quant aux moyens thérapeutiques, quels sont ceux dont dispose le service de santé ? Le blessé a deux ennemis principaux : le fétus et la gangrène gazeuse. On peut faire à ce Southanger par la sérothérapie - mais pour n' procurer le sérum, il faudrait 800 chevaux ; or le service de santé ne possède actuellement que 13 chevaux -

N'oublions pas que les grands chefs d'armée se sont toujours préoccupés de la santé du soldat. Gantuz disait : "Un médecin vaut un bataillon."

M. de Polois. On ne nous a pas parlé de l'évacuation des blessés par les trains sanitaires.

M. Mourier. Cette organisation est au point.

M. Cambalives. J'attire l'attention sur la nécessité de préparer un plan de mobilisation sanitaire. Il faudrait, dans chaque région, faire l'inventaire des locaux, du matériel de sondage et prévoir au moins un hôpital prêt à fonctionner au lendemain de la mobilisation. A cet égard, il y a des liaisons pratiques à établir, en application de la loi sur l'organisation de la nation pour le temps de guerre, entre le service de santé militaire et le ministère de la Santé publique.

M. Si la Grandis. Pour donner une conclusion pratique à ce débat, je demande que la Commission entende l'inspecteur général du service de santé.

M. le Président. Il y aura lieu d'établir un rapport résument les questions essentielles traitées au cours de cette séance et d'en saisir

le Président du Conseil. nos collègues Camboulivé, Rambaud, Monier et Rolland pourraient en charge de ce rapport.

Dans notre prochaine séance, mercredi 8 mars, nous entendrons M. Pincave, Directeur de l'Office national des Combustibles liquides qui répondra à un questionnaire de M. Chauvin.

La séance sera levée à 17 heures 10.

Seance du 8 mars 1939

Présents: m-m. Daniel-Vincent, Sal-Hirschauer, Loutat, Mourier, de Juigné, de Wendel, Rambaud, de la Grandière, T'Harcourt, Després, Naudin, Reibel, de Blois, Charnier, Rillart, Varenne, Laurent-Eynac, Fabry, Binet, de Charnier, Tasso, Jacqy, Lémeré, Jourdain, Bertrand Carrère, Beluson.

Présidence de m. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures.

Examen d'un rapport

Proposition de loi

de m. Reibel.

m. Després donne lecture de son rapport sur le projet de loi modifiant l'art. 64 de la loi du 31 mars 1938 sur le recrutement de l'armée. ~~Gratuitement adopté~~.
m. le Président. la Commission de l'armée a pesé en considération le rapport de m. Reibel sur la proposition de loi relative à l'incorporation des étrangers autorisés à travailler en France. Elle a, d'autre part, sollicité l'avis de Commission des Affaires Etrangères et de législation civile et criminelle sur cette proposition. Je dois communiquer à la Commission une lettre que j'ai reçue de m. le ministre de la Défense nationale et de la Guerre qui m'exprime son avis à ce sujet. Il constate que l'adoption de la proposition aboutirait à incorporer chaque année 140.000 étrangers, ce qui ferait tomber de 64% à 57% la proportion des Français servant dans l'armée. D'autre part, il importe de considérer quels en seraient les conséquences pour les Français résidant à l'étranger (95.000 en Belgique, 28.000 en Allemagne, 20.000 en Espagne, 18.000 en Egypte, 127.000 aux Etats-Unis ; 540.000 au total, dont 54.000 mobilisables). Pour ces diverses raisons, le ministre donne un avis "nettement défavorable" à l'adoption de la proposition de loi dont il s'agit.

m. Reibel. Je ferai part de l'avis du ministre aux Commissions des Affaires Etrangères et de législation. J'examinerai, d'autre part, s'il n'est pas possible de modifier ma proposition : on pourrait, par exemple, envisager des engagements pour les étrangers.

m. Després. Le projet de loi que je viens de rapporter devant la Commission prévoit l'engagement des étrangers.

Ravitaillement en
carburants.

M. le Président. la Commission s'est préoccupé depuis longtemps du problème du ravitaillement en carburants pour le temps de guerre. M. Chauvin a eu, à ce sujet, de nombreuses conversations avec les meilleurs compétents et il a préparé un questionnaire sur lequel M. Pincau doit venir nous donner tous les éclaircissements utiles. - Je remercie M. de Monzie, Ministre des Travaux Publics, qui partage nos préoccupations sur ce problème important, et qui a bien voulu délivrer auprès de nous M. Barthélémy, son chef de cabinet, le même temps que le Directeur de l'Office national des Combustibles liquides -

M. Chauvin - la prés. Commission des Carburants a déjà entendu M. Pincau il y a trois ans. - En 1936, la situation de la production en France était la suivante : pétrole brut : 70.000 Tonnes ; pétrole synthétique, 15.000 T.; Schistes : 5.000 T. Carburants de substitution : 500.000 T- environ (mais les véhicules appropriés n'existaient pas).

Les questions qui nous préoccupent plus particulièrement sont celles des stocks, des navires-pétroliers et de la production de pétrole en France et aux colonies.

En mars 1936, la Commission de l'Armée et de l'Air ont déposé ^{un certain nombre de} ~~diverses~~ conclusions qui furent remises à M. Rambaud. - Les stocks étaient alors tout juste suffisants, mais exposés aux bombardements aériens à cause de leur concentration, surtout dans le bassin de la Bassin-Sainte. Nous attirions l'attention du Gouvernement sur la nécessité de les protéger et de les disperser. Depuis lors, nous avons renouvelé cette demande tous les six mois, sans résultat.

Le tonnage de la flotte était, à la même date, de 324.000 Tonnes. Sans doute, en cas de guerre, nous aurions les pétroliers de Moscou, mais à condition de conserver la maîtrise de la Méditerranée. ^{D'autre part, n'importe} Pour aller au golfe du Mexique, la rotation est de 60 jours. Or, au cours des deux dernières années,

le fret disarmé a été supérieur au fret construit.

En ce qui concerne le recherche pétrolière, qui a fait la France dans la métropole et aux colonies ? L'Allemagne a trouvé du pétrole au Havre et en Autriche - M. Pineau a-t-il signalé ~~cardiaquement~~ que les ressources de l'Office des Combustibles liquides étaient insuffisantes pour activer la recherche ?

M. Frossard avait préparé un programme comportant des crédits s'élevant à 3 milliards. Il a fallu en rabattre les sommes dont nous disposons actuellement permettraient ~~assez~~ d'assurer la sécurité des nos ravitailllements vers 1945 ou 1950. Et ne'oublions pas que, sans pétrole, il n'y a pas de guerre possible -

M. Pineau. Combien estimez-vous qu'il nous faudrait de pétrole pour soutenir une guerre ?

M. Chauvié. 12 millions de tonnes au minimum -

M. Pineau, Directeur de l'Office national des Combustibles liquides -

L'O.N.C.L. est chargé de préparer la mobilisation industrielle en ce qui concerne les huiles minérales et leurs succédanés, à l'exception des alcools, du benzol et des carburants forestiers. (Instruction du 13 janvier 1925) - L'Office a assisté à l'ouverture d'un Comité interministériel consultatif.

L'organisation du temps de guerre a fonctionné normalement au mois de septembre dernier ; il y a eu cependant quelques flottements dans la zone des armées.

L'article premier d'une politique française du pétrole est de pourvoir une marine ^{assez forte pour} nous assurer la protection d'un minimum de routes.

Depuis 1935, nous avons renoué nos accords avec l'Angleterre en matière de ravitaillage pétrolier. J'ai engagé ^{l'acte d'aliénation} des pourparlers officiels avec lord Cadman ; ce dernier ^{promit} de mettre à la disposition de la France toutes les organisations de l'Anglo-Français - mais l'Amirauté britannique ^{ne voulut pas} s'admettre ~~à~~ ces arrangements et la question dut être reprise. Des confe-

Exposé de M. Pineau

Directeur de l'ONCL.

renas eurent lieu à Londres en juin 1938 ; mais je ne pus rien obtenir de nos collègues britanniques - le 15 septembre, je retourna à Londres, cette fois en mission officielle ; je fus alors conclure un accord ^{concernant} ~~concernant~~ les programmes d'achats français et britannique^{qui} furent fondus en un plan unique, concernant également les transports pétroliers, la surveillance des routes maritimes, le ravitaillement en essence et en magent pour l'aviation. Cet accord a largement modifié les conditions de notre ravitaillage pétrolier.

Les besoins français du temps de guerre s'élèvent à 10 millions et demi de tonnes ; ceux de la Grande-Bretagne à 13 millions de tonnes.

Pour assurer les transports, il ^{est envisagé} ~~est nécessaire~~ de faire appel à la flotte neutre, surtout nordique.

Pour la marine et l'air, l'augmentation de la consommation est immense en temps de guerre. On prévoit pour les deux pays que les besoins de l'aviation s'élèveraient à 6.700.000 tonnes.

Des février 1938, des accords avaient, ^{en outre} ~~étaient effectués~~, ^{par la France} été conclus avec les trusts pour la fourniture de pétrole en temps de guerre. Un décret oblige la société à transporter 50 % du pétrole importé sous pavillon français - nous avons exigé de la Shell et de la Standard la livraison cif (au port d'embarquement) en temps de guerre.

M. Fabre. Vous n'avez obtenu des trusts la livraison de pétrole en temps de guerre qu'à la condition de l'accepter aussi en temps de paix.

M. Pineau. Voici l'évaluation des besoins, d'après un journal de guerre révisé tous les 6 mois : Essence d'aviation, 975.000 T. ; Ustens de guerre : 25.000 T. ; Essence auto : 1.380.000 T. ; Gas-oil : 480.000 T. plus 118.000 T. pour l'afrique du Nord ; magent : 4.800.000 T. ; huile de graissage : 304.000 T. ;

Total des besoins : 10.188.000 Tonnes pour la métropole et l'Afrique du nord.

M. Chauvié - Pour l'Afrique du nord, la consommation du temps de paix est de 500.000 Tonnes ; les besoins augmenteraient ^{au moins} deux fois ~~au moins~~ ^{au temps de guerre}. Ces chiffres, qui n'ont été donnés par le service responsable au mois de novembre dernier, ne concordent pas avec les vôtres.

M. Pineau - nos chiffres datent d'octobre 1938.

M. Rambaud - Il est étonnant que l'O.N.C.L. ne soit pas exactement informé des besoins de l'Afrique du Nord.

M. Pineau - Depuis 1936, des décrets ont porté à 30%, puis à 40% la quantité des stocks de réserve. Ceux-ci s'élèvent actuellement à 2.865.000 Tonnes pour la métropole ~~stocks civils~~ et à 125.000 Tonnes pour l'Afrique du nord ^(stocks civils). Les stocks militaires sont les suivants : Essence ^{avion} 235.000 Tonnes ; essence auto : 60.000 Tonnes ; gaz-oil : 80.000 Tonnes ; magasin de la marine : 1 million 50 tonnes, — soit 5 mois d'essence avion, 7 mois d'essence auto, 9 mois d'huile de graisse.

^{D'importants} ~~les~~ ^{à St. Hilaire} réservoirs d'essence d'aviation sont en construction à la Palisse, et à Douai. Ils pourront contenir 300.000 Tonnes.

La dispersion des stocks a été imposée par un arrêté ^{à l'intérieur} de 1936 (circulaire Joubert) ; la proportion de dispersion devait être de 17%, avec une progression de 2 1/2% par an.

M. Chauvié - Avez-vous demandé des crédits pour assurer cette dispersion ?

M. Pineau - Ces crédits figuraient dans le plan national de ravitaillage en carburants. Mais il a fallu faire faire en première urgence la constitution de stocks ~~d'aviation~~ ^{de guerre} d'aviation. C'est ainsi que les crédits demandés n'ont pu être mis à la disposition des importateurs civils.

Un arrêté récent a porté à 32% ^{en 1940} la proportion des stocks

obligatoire à l'intérieur du territoire ; cette proportion doit s'élargir progressivement à 60 % fin 1943. Un concours financier n'est demandé à l'Etat pour réaliser cette disposition.

Le régime du transit d'évacuation, ayant donné lieu à des abus, a été reproduit par un arrêté qui institue l'entrepot fortifié d'évacuation. Nous demanderons que ce régime soit étendu aux réservoirs enterrés ou cavernes et aux dépôts jouissant d'une certaine protection.

En ce qui concerne la dispersion passive, un arrêté a paru aujourd'hui même au Journal Officiel. Notre action peut désormais s'exercer, non seulement sur les réservoirs à construire, mais aussi sur les réservoirs existants.

M. Chauviné. Je regrette que, depuis trois ans, on n'ait rien fait pour réaliser la dispersion.

M. de Blois. Actuellement, la dispersion n'est pas réalisée. Les mesures prises ne portent effet que sans l'avoir.

M. Falvy. Si l'Etat prenait à son compte une partie de la dispersion que la dispersion entraînera pour les industriels, pourrait-on raccourcir le délai de réalisation ?

M. Pineau. La solution la plus rapide et la plus commode pour la protection des réservoirs est le ceinturage en béton. Pour faire la dispersion complètement, il faudrait 4 ou 500 millions.

M. Chauviné. L'Etat ne pourrait-il faire une avance remboursable de ces 500 millions aux industriels ?

M. Ribil. Quelles sont les quantités aujourd'hui protégées ?

M. Pineau. Les stocks de guerre le sont, les stocks civils sont seulement dispersés. Il y a actuellement un fort mouvement de constructions de dépôts à l'intérieur.

M. Ribil. Quelles sont les dispositions prises par la D.C.A. pour la protection des stocks ?

M. Pineau. Dans la Basse-Seine, 35 % des moyens de défense active sont affectés aux dépôts.

m. de Plais. Quelle est la proportion des dépôts situés dans la Basse Seine ?

m. Pincau. Cette proportion était autrefois de $\frac{1}{3}$; elle est tombée à 26 % depuis les travaux Jaubert.

m. Chauvin. Nous vous demanderons de nous remettre une note écrite sur la proposition Odier.

m. Pincau. J'en reviens à la question des transports maritimes. La prime de l'O.N.C.L., prime par la loi du 10 janvier 1925, s'élevait à environ 14 millions par an ^{en moyenne}. Cette prime a été portée à 53 millions à partir du 1^{er} janvier 1939. Elle est accordée à la construction en France et à l'armement de navires-pétroliers.

Ce régime a donné une impulsion nouvelle aux francisations de navires et ~~à la~~ ^{vers} la création d'une Société nationale qui a acquis 7 navires (au total 70 000 Tonnes) - le tonnage actuel de notre flotte pétrolière est ainsi porté à 450 000 Tonnes.

m. Chauvin. C'est la première fois depuis trois ans que nous pouvons enregistrer un effort ayant donné des résultats.

m. Pincau. Le résultat de l'accord franco-britannique dont j'ai parlé est beaucoup plus important.

Le nombre de wagons-citernes est de 4 624 ; celui de bateaux-citernes de 539 (221 000 Tonnes) ; celui de camions-citernes de 3 800 -

D'autre part, la construction d'une pipe-line a été décidée.

m. Chauvin. Ne pourrait-on utiliser les carrières de la vallée du Cher pour en faire des abris pour les stocks le long de la pipe-line ?

m. Pincau. Parfaitement. En ce qui concerne l'ensemble d'ensemble, les faiblesses actuelles de production - même des Etats-Unis - sont inférieures aux besoins prévus pour le temps de guerre. Nos producteurs d'essence avion sont de 550 000 Tonnes, sans l'hypothèse où nous pourrions recevoir le pétrole de Irak et de l'Iran, pour couvrir les besoins, à trouver 650 000 Tonnes. C'est pourquoi nous avons songé à l'hydrogénération pour la production d'essence d'aviation. Pour construire les installations nécessaires, il fallait 600 millions ; le Ministre de Finances n'a pu accorder cette garantie

que pour 400 millions.

M. Charnié. Quand le procédé Houdry a-t-il mis en œuvre ?

M. Berthelot, chef du Cabinet du Ministre des Travaux Publics.

Le procédé Houdry est une industrie du temps de paix : il augmente à la fois la rendement en essence et la qualité du produit obtenu. Un groupe Houdry ~~produisant~~ ^{de} 1 millions de tonnes peut être réalisée ; nous avons donc demandé aux raffineurs d'adopter ce procédé. Des négociations sont en cours entre Houdry et la Cie f'de raffinerie pour la construction d'un premier élément de 50.000 tonnes à Soperville ; un délai de construction d'une usine Houdry est de 24 mois environ. La mission en voie aux Etats-Unis a constaté que les résultats de ce procédé étaient satisfaisants. Mais il sera nécessaire d'accorder un contingent supplémentaire à la Socony Vacuum.

M. Charnié. Il nous vaut à examiner le problème des recherches de pétrole et des carburants de remplacement. Ce problème pourra être traité dans une séance ultérieure.

M. le Président. Je remercie M. le ministre des Travaux Publics d'avoir dirigé auprès de nous nos représentants les plus qualifiés. Nous remercions M. Picard de son exposé ; nous connaissons les difficultés de sa tâche ; il nous paraîtra d'y ajouter, mais nous n'avons d'autre but que de le stimuler.

La séance est levée à 17 heures 40 minutes.

Séance du 15 mars 1939

Présents : M. M. David-Vincent, Fabry, Chauvin, Cadin, Ram-
baud, Despèze, d'Harcourt, Loubat, Monier, Gal Hirschauer, Barberet,
Rillart de Vouneuil, de la Grandière, Belmont, Lemery, Neyret, le Moi-
gnac, de Blois, de Wendel, Reibel, Nardin, Jacquot, Landier, Tasso.

Présidence de M. David-Vincent -

La séance est ouverte à 15 heures -

Rapport sur l'organisation
des musiques militaires.

M. d'Harcourt donne lecture de son rapport sur le projet de loi
modifiant la loi du 1^{er} avril 1930 sur l'organisation des musiques mi-
litaires - le rapport est adopté -

Rapport de M. Fabry
sur l'audition des
Ministres de la Défense
nationale -

M. Fabry - Mon rapport enregistre les réformes faites à notre
questionnaire par le Ministre de la Défense nationale - et notamment
sa promesse d'apporter une réforme de lois fondamentales de l'armée :
loi de recrutement et loi des cadres - L'importance croissante du
matériel a transformé la composition des unités : par une divi-
sion ne ressemble actuellement à la voisine - Il y a des troupes de
forteresse, il y aura des unités anti-aériennes -

Dans mon rapport, je demande ~~que~~ que la Commission soit
tenue au courant 1/ de la création des unités anti-aériennes et 2/ de
la renforcement de garnisons de la ligne Maginot - Il existe dans
ces garnisons, malgré les difficultés matérielles de la vie, un esprit uni-
quique et il y aurait intérêt à y faire paroître successivement toute
l'armée française - Mais les effectifs sont insuffisants dans la
proportion de 20% - 3) Je demande en outre que la Commission soit
tenue au courant de l'organisation du corps de bataille de premier
choix - On s'était beaucoup critiqué des divisions blindées ; aujourd'hui,
on en est renommé - La guerre d'Espagne a, en effet, démontré que les
chars légers se déplacent rapidement, mais sont très vulnérables, et
que les chars lourds sont d'un déplacement difficile - Il s'agit à savoir
vers quelle formule s'orientera le gouvernement -

Enfin mon rapport aborde la question du matériel, notamment

de l'artillerie lourde - Le 105 court est en bonne voie de fabrication, mais nous n'avons pas assez de 105 long - Où en sommes-nous pour l'artillerie anti-aérienne ? avons-nous un stock de munitions suffisant ? Ne faut pas oublier que la dépense de munitions dans le premier mois d'un conflit serait formidable -

J'aborde ensuite le problème de nationalisations, j'insiste sur la nécessité de rétablir le fonctionnement des bureaux d'étude et de rétablir l'exportation. Il est nécessaire qu'il y ait une circulation dans la fabrication : les nouveaux matériels ont été presque tous inventés et fabriqués par l'industrie privée.

J'examine enfin la dernière expérience de mobilisation. J'insiste sur la nécessité d'une intégration de service civils et militaires - En septembre dernier, nous avons mobilisé l'armée, non la nation. Les services départementaux et communaux n'ont souvent trouvé desorganisés -

M. le Président - Une circulaire adressée aux maires donne satisfaction aux réclamations exprimées à cet égard - Si le maire est mobilisable, il doit assurer sa suffisance au Comité municipal en cas de mobilisation.

M. Rillart de Verneuil - Je viens de Rome où j'ai fait des constatations intéressantes. Les Italiens travaillent activement aux fortifications du Brenner. J'estime qu'il faut aller au plus urgent et réalise un effort immédiat pour les fabrications les plus indispensables.

M. le Président - La Commission s'est toujours préoccupée du risque des besoins généraux vs besoins les plus urgents. Après la visite de la ligne Maginot, nous avons établi un rapport et fait des suggestions au Président du Conseil - Nous avons toujours établi un degré d'urgence dans nos préoccupations.

M. de la Grandière - Le Président du Conseil a parlé d'une invention qui permet d'augmenter la portée de nos obus. C'est là une question intéressante et urgente. Mais avons-nous les stocks nécessaires ? Je signalé d'autre part le manque de coordination entre les services de la Défense nationale : ainsi, lors de la dernière mobilisation

lisations, on a constaté que le nombre de chevaux était insuffisant. Pourquoi dès lors a-t-on autorisé l'exportation de chevaux ? Je sais que, récemment, un achat de ^{2.650} muletts a été fait dans les Balkans par le compte de la Turquie ; mais ces muletts seraient, en réalité, destinés à l'Italie !

M. Chauvin. Le programme exposé par M. Falvy comprend à la fois les besoins immédiats et les perfectionnements exigés par l'évolution de l'armée. Les réalisations immédiates ne sont pas toujours possibles dans tous les domaines.

M. Cachin. D'après les déclarations de M. Daladier, j'avais compris que nous possussions un nombre suffisant de canons et de munitions.

M. Reibel. J'estime que le rapport de M. Falvy devrait refléter le sentiment intime de la Commission, et exprimer notre commune inquiétude. Il y a certains points sur lesquels il conviendrait d'insister, notamment la défense anti-aérienne active et passive. En ce qui concerne les inventions, je sais que la maison Baudot a fait des découvertes remarquables pour augmenter la portée des obus, mais la Direction technique de l'artillerie s'est rapprochée à ce sujet. Il faudrait aussi insister sur la nécessité d'augmenter la durée du travail. Enfin, il conviendrait de souligner l'utilité de nommer un Ministre de la Guerre pour suivre directement toutes ces questions, car le Président du Conseil ne peut tout faire à lui seul.

Après la réunion de la Commission de Défense nationale, j'ai sollicité et obtenue une entrevue avec le Président du Conseil pour lui exposer mon opinion sur ces différents points et lui remettre la documentation que je fournisais sur la question des inventions.

M. le Président. Il eût été préférable de présenter ces observations d'abord à la Commission au lieu de les poser directement au Président du Conseil.

M. Reibel. J'ai estimé qu'il y avait urgence à remettre certains documents au Président du Conseil. Mais ces documents sont naturellement à la disposition de la Commission.

M. Fabry. Depuis un an, un effort important a été accompli. A l'heure actuelle, nous sommes en état de produire en grande série tous les matériels de guerre. Nos matériels d'artillerie sont excellents. Ce qui nous manque, ce sont les effectifs nécessaires à la ligne Maginot. Si la situation devenait grave, il faudrait rappeler une classe.

Entre le 75, nous fournissons deux nouveaux canons : le 105 court et le 105 long, mais nous n'avons pas encore un lot de munitions suffisant.

M. le G^{al} Hirschauer. Il est nécessaire d'avoir des troupes entraînées. Il ne suffit pas d'avoir du matériel, il faut des hommes pour le servir.

M. Fabry. Le théâtre d'opérations sera très étendu : la terre, la mer et l'air sont intimement liés. Il faut donc un seul chef. Je l'ai dit au Président de la République et au Président du Conseil. La Commission de l'Armée le réclame d'ailleurs depuis deux ans. Il faut un haut commandement préparé à l'emploi de trois armes. Le chef d'Etat-major de la Défense nationale serait le guide du Gouvernement, son conseiller militaire. Mais il faudrait ^{aussi} nommer un Ministre de la Guerre.

M. le Moignie. Les limites d'âge ne sont pas les mêmes dans l'Armée, la Marine et l'aviation. Il sera nécessaire de les harmoniser avant de réaliser la réforme. Il faudrait alors nommer un chef d'Etat-major chargé de la coordination des forces de la Défense nationale : cette formule donnerait satisfaction à tous.

M. Fabry. Le rôle de coordination sera celui du chef d'Etat-major de la Défense nationale. Mais ce chef d'Etat-major doit être distinct. J'insisterai sur cette nécessité à la réunion des Présidents et rapporteurs des trois Commissions.

M. le G^{al} Hirschauer. Les officiers supérieurs d'Etat-major devraient faire un stage dans chacune des trois armes. Il faut préparer les cadres pour l'Etat-major de la Défense nationale.

M. Chauvié. C'est en effet du nord que la coopération

des trois armes sera surtout nécessaire - Or il n'y a là - pas d'autre liaison entre les deux des différents armes -

M. le Président. Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de réaliser immédiatement ~~la~~ ^{du haut commandement} réforme et nous l'entendons à M. Fabry de présenter nos suggestions avec force -

M. Belmont. La Commission si l'armée pourrait-elle connaître l'état des existants en matière de ravitaillage ?

M. le Président. M. Veyrin a fait une enquête sur cette question. Il fera prochainement un exposé devant la Commission -

M. Rambaud. Comment est assurée la défense du Jura ? 3 bataillons sont prêts pour cette défense en cas de mobilisation ; mais en temps de paix il n'y a rien. En outre, aucun ouvrage ^{fortifié} n'existe dans la région -

M. Fabry. Il y a au contraire un énorme ouvrage en construction, le Glaserberg, près de St Hippolyte. D'autre part, il y a sans doute rigueur des dépenses naturelles impréférables -

M. de Wendel. M. Mandel a fourni à la Commission des Colonies des renseignements sur l'état de notre aviation coloniale. Cette situation est misérable - Notre empire colonial ne dispose que de 260 avions, dont les quatre cinquièmes ont plus de 5 ans d'âge.

M. Fabry. En Afrique du Nord, un effort sincère a été ^{espérant} accompli pour l'aviation -

La séance est levée à 17 heures 30.

Séance du 22 mars 1939.

Présents : M. M. Daniel-Vincent, Falvy, Chauvin, Rillart & Koenig, Cachin, Jacquot, Beauraud, Rolland, Desprès, Tharcout, de la Grandière, de Blois, Reynier, Monier, de Wendel, Carrère, Lamy, de Lusa. Visite de M. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures.

Observations sur

les dépôts de carburants mercredi prochain pour la suite de son exposé sur le problème des carburants de la Basse-Saine. Nous lui soumettrons les observations que M. de Blois doit présenter aujourd'hui sur les dépôts de carburants de la Basse-Saine.

M. de Blois - M. Reynier ayant signalé l'existence de nombreux carrières sur la commune de Caumont, à 20 Km. de Rouen, une délégation de la Commission de la Marine s'est rendue dans cette région le 10 mars dernier. Deux grands ^{sociétés} compagnies de pétrole ont des dépôts entre Rouen et la Haute-Saine ; j'ai constaté qu'aucune défense anti-aérienne n'avait été organisée pour la protection de ces dépôts. Sur les dépôts de la Basse-Saine, visibles à l'œil nu, seraient très exposés aux bombardements aériens. Il y a là un grand danger non seulement pour la ville de Rouen, mais pour la défense nationale en général. Je souhaiterais que la Commission de l'Armée se rende sur place pour faire les constatations nécessaires.

L'installation de dépôts de pétrole dans les carrières de la Basse-Saine évoquait, paraît-il, un délai d'un an. Ces carrières sont nombreuses et naturellement camouflées. J'ai cru comprendre que les sociétés pétrolières intéressées avaient disposé à y installer des réservoirs sans aucune aide de l'Etat.

M. le Président. Je prie M. Chauvin d'étudier la proposition de M. de Blois et d'organiser une inspection dans cette région.

M. Chauvin. N'existe aucun, dans le vallée du Cher, de carrières qui pourraient être utilisées pour l'installation de dépôts.

M. de la Grandière. Dans la vallée de la Loire, de Tours à Saumur,

il y a aussi de nombreux carrières.

M. Veyrier. Les carrières de Camaret se trouvent sur le bord de la baie à un endroit où tous les bateaux pétroliers peuvent aborder, la profondeur étant de 8 mètres. Elles sont en outre situées à proximité d'une voie ferrée. L'accès en est donc particulièrement facile.

M. Rolland. Me référant aux observations de M. Chauvin et de M. de la Grandin, je propose que cette étude de l'utilisation des carrières soit étendue à toute la France. Dans la région de Lyon, il existe aussi de nombreux abris qui pourraient servir à l'installation de dépôts. Les sociétés de pétrole font de grands frais pour l'installation de leurs dépôts ; elles ne possèdent donc pas forcément à refuser de construire des abris pour leurs réservoirs sous le prétexte que ces abris coûteraient trop cher.

Rapport du contrôle

ministère des Travaux

M. de la Grandin. La Commission des Comptes définitifs m'a chargé d'étudier le rapport du contrôle sur les comptes du Service des Ponts. Je crois utile de faire à la Commission de l'armée connaissance de mon rapport sur cette question.

Le personnel employé dans les établissements du Service des Ponts n'est pas utilisé d'une façon judicieuse. Les commandes en font souvent avec retard. Les économies prévues sont non éffectuées les bâtiments, ce qui peut être dangereux.

Mon rapport contient (des observations relatives à la production d'angoulême, à l'usine de bordeaux, aux usines nouvellement construites, à la mobilisation industrielle, à la persistance des marchés, au contrôle des prix, etc.) Je demande que la Commission de l'armée appuie mes observations pour que le rapport du contrôle soit suivi de sanctions nécessaires.

M. le Président. J'apprécierai au nom de la Commission les observations de M. de la Grandin et je ne informerai des suites qui ont été données au rapport du contrôle.

Organisation du ravitaillement agricole

M. Veyrier. J'ai été chargé par la Commission de l'agriculture d'un rapport sur le ravitaillement agricole. Les services de la Direction de

Council ont facilité mon enquête. Il faut prévoir, pour le temps de guerre, une économie dirigée permettant de donner au pays un maximum des ressources avec un minimum de moyens -

Trois questions essentielles sont à résoudre : organisation d'une Direction du ravitaillement général ; étude de la mobilisation agricole ; création, dès le temps de paix, d'un stock minimum de vivres et de produits alimentaires -

1- Direction du ravitaillement général. En 1914, rien n'avait été prévu pour le ravitaillement de la population civile - En sept. 1914, le ministère du Commerce prit le titre de ministère de Ravitaillement ; mais ce n'est qu'en 1916 que fut institué un service de ravitaillement général au ministère des Travaux Publics - En septembre 1917 était créé un sous-secrétariat d'Etat de ravitaillement au ministère de l'agriculture - Dans une prochaine guerre, le problème se posera sans de conditions plus graves qu'en 1914 - On n'a pas fait grand' chose à cet égard jusqu'en 1936 : à cette date intervient l'Instruction générale sur la mobilisation économique l'article 103 de cette instruction parle de la liaison nécessaire entre tous les services du ravitaillement et les services agricoles - L'article 117 dispose que le ministre de l'agriculture et le chef de ravitaillement général - Un secrétariat général par intérim du ravitaillement est chargé de préparer la mobilisation agricole et alimentaire - A la tête des services sont placés un inspecteur général de l'agriculture et un inspecteur général - mais il y a des divergences entre ces services, et ceux qui les dirigent - M. Porazard et l'inspecteur Morillot - sont d'accord pour dire que l'organisation actuelle est déficiente et qu'il faut ^{au plus tôt} réaliser l'unité de direction -

Le ministre de l'agriculture, responsable de la mobilisation agricole, dispose à cet effet de crédits tout-à-fait insuffisants. Malgré un manque de personnel et de crédits, le ministre actuel a d'ailleurs fait des efforts meritables ; mais il faut lui donner les moyens de remplir sa mission. Cette mission consiste à proposer les ressources nécessaires pour constituer des stocks de denrées alimentaires, à préparer les moyens de production pour le temps

de guerre, et à assurer aux producteurs les moyens d'intensifier leur production - ^{en cas de guerre} Il faudra fournir à l'armée par priorité tout ce qui sera nécessaire pour son ravitaillement. Il faudra également surveiller l'utilisation des produits agricoles et contrôler les prix.

La création d'un Comité agricole général, sous les ordres du ministre, et donc nécessaire - Mais M. Borezard, qui est en même temps Directeur de l'Agriculture, a de trop nombreux œuvres sous ses ordres et n'a pas le temps de préparer le ravitaillement de l'armée. Il devrait néanmoins être chargé de la direction du ravitaillement.

Il existe actuellement deux services organisés, à la tête desquels sont placés un inspecteur général de l'agriculture et un intendant général - Pour assurer la distribution des vivres dans la population civile, il faudrait créer un autre service qui serait confié à un poste d'intendant civil - Le démarrage de cette organisation devrait pouvoir se faire dans le délai d'un mois à partir de la mobilisation.

M. Falvy. Il ne devrait pas y avoir de délai de démarrage - La nation doit se mobiliser en même temps que l'armée. C'est le ministère de la Défense nationale qui ^{il appartiendrait} devrait coordonner les services militaires et civils -

M. Chauviné. M. Borezard m'a dit qu'il n'avait été investi d'aucuns de pouvoirs précis par l'Instruction générale de 1936 - D'autre part, nous avons constaté la rivalité existant entre les différents services chargés du ravitaillement. Il est donc indispensable qu'il y ait une autorité qui coordonne et qui prenne les décisions -

M. Jacquot. En cas de mobilisation, si on retin la main-d'œuvre étrangère de nos campagnes, comment pourra-t-on cultiver?

M. Reynaud - 2) Je viens à l'organisation de la production agricole - Sous les ordres du ministre ^{chargé} du ravitaillement se trouvent les organismes administratifs des régions, services agricoles sous la direction d'inspecteurs de l'agriculture - La direction des services agricoles tient un journal de mobilisation - Il n'aurait nécessaire de créer une ^{en route} organisation d'ordre cantonal et communal sans caractère administratif. Cette organisation pourrait être assurée par des délégués cantonaux choisis en

dehors de mobilisables et qui pourraient être désignés par les Brefs sur une liste présentée par les Chambres départementales d'agriculture. Ces organisations proposeraient des solutions, notamment en ce qui concerne les appétitions spéciales -

La main-d'œuvre agricole devra être cherchée dans les catégories suivantes : Français non mobilisables, Africains du Nord, ressortissants des pays amis et des pays ennemis - Il conviendrait, d'autre part, de ne pas mobiliser les R.A.T. agriculteurs pour la diffusion passive des rôles ou l'entretien des routes en les remplaçant par des Nord-Africains - Certains ouvriers devraient être prévus en ce qui concerne la main-d'œuvre italienne - Les ouvriers marient payés par l'exploitant sous la surveillance du maire -

En ce qui concerne les moyens de traction, nous avions, en 1914, 4 millions de chevaux ; nous n'en avons plus que 2 millions $\frac{1}{2}$ qui sont presque entièrement réquisitionnés par l'Armée - Cela rendra impossible l'évacuation de la population civile et les travaux de la terre - En effet, le tracteur ne peut être utilisé dans la petite culture - Il existe 28.000 tracteurs agricoles, mais où trouveront-on l'essence ? On ne pourrait donc compter que sur les gazogènes : le ministère de l'Agriculture est prêt à transformer des tracteurs en gazogènes à condition que l'Armée lui donne l'assurance que ces tracteurs seront laissés à sa disposition -

M. le Président. M. de la Grandière nous a signalé, dans une précédente réunion, que 2500 mulet allaient être expédiés en Malte : sur notre intervention, l'envoi de ces mulet a été suspendu - En ce qui concerne les gazogènes, nous appellerons depuis trois ans l'attention du ministère de la Guerre sur la nécessité de multiplier ces véhicules - Enfin on pourraient renvoyer au système des chevaux de l'Armée mis en fussion chez les cultivateurs -

M. de Wendel. L'autorité militaire a-t-elle l'intention de réquisitionner les tracteurs à gazogènes ?

M. Vayssie. L'armée ne nous a pas donné l'indication précise

39

à un sujet :

3) Stocks. Je signale le danger ^{qui nous menace} de manquer de sucre pour les bettravins, car ces sucreurs viennent surtout d'Allemagne - les distilleries et sucreries devraient pouvoir fournir de grains.

Il serait également nécessaire de constituer des dépôts de potasse à l'intérieur du territoire -

Il faudrait constituer des stocks de blé ; le stock en silos est actuellement de 6 millions de quintaux.

Pour la viande, la consommation, qui est de 1.800.000 t., passerait à 3.300.000 tonnes en temps de guerre. Le cheptel français n'y suffisait pas. Il faudrait ^{constituer} un stock de frigo pour un mois au moins -

Nous n'avons pas actuellement de stock de sel. Pour le café, tout le stock est au Havre ; certaines quantités seraient transportées à l'intérieur -

Pour le sucre, il faudrait un stock minimum de 100.000 tonnes. Il n'existe pas actuellement.

En ce qui concerne l'alcool, le décret-loi du 20 mars a supprimé l'Office : il faudrait instituer une régie permettant aux bettravins de travailler comme par le passé, en bénéficiant de nouveaux avantages.

M. le Président. Je remercie M. Vayrin de son important travail si soigneusement documenté. Nous avons mis en exposé avec le plus grand intérêt et nous soutiendrons avec lui les causes dont il nous a montré l'importance pour la vitalité du pays. Je le prie de bien vouloir rédiger des conclusions qui seront transmises au Président du Conseil.

La réunion est levée à 17 heures 45.

Liana du 29 mars 1939.

Présents : M. M. Daniel-Vincent, Chauvin, Fabry, Naudin, d'Harcourt, de la Grandière, Rillart de Kervené, Despès, Cadin, Loubat, Brinayet, Dépierre, de Wendel, Reibel, Rambaud, Rolland, de leuon, Laurent-Eynac, moutier, Lemery, Beluont, Goriand.

Présidence de M. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures.

Discussion du rapporteur

M. de la Grandière est nommé rapporteur : 1/ du projet de loi ayant pour objet d'abroger les dispositions de l'article 44 de la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres des réserves de l'armée de terre - 2/ du projet de loi tendant à modifier l'article 3 de la loi du 14 avril 1832 sur l'armement dans l'armée.

Problème des carburants
(suite)

M. le Président. M. M. Pincau et Berthelot ont bien voulu se prêter à la suite de nos investigations sur le problème des carburants. Nous aurons à examiner aujourd'hui : 1/ la dispersion des stocks d'essence - 2/ les carburants de remplacement - 3/ les recherches pétrolières - 4/ les conséquences pour la France si l'accord commercial germano-roumain - 5/ l'hydrogénération.

M. Pincau. Je voudrais d'abord répondre à la question posée par M. Chauvin en qui concerne les besoins de l'Afrique du Nord. Les chiffres que j'ai cités à la précédente réunion, et qui m'avaient été fournis par les services responsables, comportaient certains erreurs. J'ai pu, depuis lors, avoir des renseignements complémentaires par l'Etat-major du général Roques. D'après ces nouveaux renseignements, les besoins totaux de l'Afrique du Nord s'élevraient à 793.000 Tonnes au lieu de 606.000 T. (Essence avion : 89.000 T., essence auto : 444.000 T., gaz-oil : 118.000 T., mazout : 69.000 T.)

M. le Président. Il est grave de constater une différence d'appréciation de $\frac{1}{2}$ sur les besoins de l'Afrique du Nord.

M. Chauvin. L'abst. le 5 septembre dernier a fait apparaître des besoins non négligeables.

M. Pincau. En ce qui concerne l'utilisation des carrières de Caumont dans la Basse-Saône, un groupe financier et industriel important a fait des propositions qui sont actuellement à l'étude.

Pour activer la disposition, nous avons pris l'extension aux entreprises ayant les dépôts enterrés ou protégés du bénéfice de l'impôt fiduciaire d'évacuation ; cette mesure permettra aux industriels d'amortir en 4 ou 5 ans le prix considérable entraîné par l'application du récent décret. Une instruction est actuellement préparée pour l'application du décret dont il s'agit.

M. Chauvin. Les services du ministère de la Guerre ont-ils été consultés à cet égard ?

M. Pincau. Perfectement. Un gros obstacle à la disposition était le caractère de la procédure d'autorisation pour les établissements dangereux, risables ou inconveniens. Un décret qui soit parut prochainement réduira les délais de 12 à 3 mois.

M. Ruibel. Quelle sera la sanction du décret relatif à la disposition ?

M. Pincau. Le retrait de la licence d'importation. Je signal que nous demanderons l'extension du décret à l'Afrique du Nord.

M. Chauvin. A-t-on ^{dressé l'} fait un inventaire des carrières et étudié leurs possibilités d'utilisation ?

M. Falvy. Le ministère de l'Air a fait une étude sur cette question.

M. Binet. Ce travail ^{avait} été fait depuis dix ans et les solutions pratiques ont été proposées dès 1934. Rien ne s'oppose à l'exécution de ce projet — sinon peut-être ^{la volonté de} certains marchands de béton.

M. de Wendel. Il faut utiliser les alvéoles existantes, même si elles sont imparfaites.

M. Pincau. C'est une question d'espèce. En général, l'installation de réservoirs dans les carrières est très coûteuse. Les ministères militaires n'ont d'ailleurs prononcé en faveur de réservoirs semi-protégés, moins coûteux et d'une réalisation plus rapide.

M. Borthelot. L'installation de réservoirs à Caumont coûte 1.000 francs le m³. Nous étudions actuellement un autre procédé.

l'insallement ^{qui}, consistant à noyer des réservoirs dans le delta des estuaires. Une étude est faite à cet égard en Méditerranée.

M. Falvy. Je signal l'utilisation possible des carrières des Marichaux en forêt de Rambouillet.

M. Riebel. Il y a aussi des carrières à Argenteuil.

M. Berthelot. Les réservoirs doivent être utilisés autant que possible sur les voies d'importation.

M. Pineau. J'en reviens à la politique des succédanés. A cet égard, l'ONCIL a agi de son mieux avec les moyens dont il disposait. Il s'est inspiré de 3 principes : 1/ obtenir pour les succédanés le maximum de protection - 2/ consacrer nos ressources à la min au point de procédés intéressants (construction d'usinatypes) - 3/ imposer l'emploi des succédanés à tous les marchés publics.

La protection accordée aux carburants "supplétifs" est considérable. Un hectolitre d'essence paie 199,71 de taxes pour un produit valant 50 francs - les carburants nationaux ne paient pas ces taxes. Un carrière industriel moyen utilisant ces carburants bénéficie ainsi d'une protection estimée à environ 20.000 francs par an.

Mais pour économiser seulement 100.000 tonnes d'essence, il faudrait 15.000 véhicules à carburants nationaux, ce qui coûterait à l'Etat 300 millions de francs.

En ce qui concerne l'hydrogénération, nous avons construit des usines - filières à Béthune et Lierin : le procédé mis au point donnent des résultats comparables à ceux obtenus par les Allemands.

M. le Président. Mais le débit de ces usines est faible.

M. Pineau. Elles ont cependant coûté à l'Etat 75 à 80 millions de francs. Notre effort s'est concentré sur la production d'essence - avitaires, c'est pourquoi nous avons abandonné le procédé Fischer.

M. Chauvin. La production des usines de Béthune et Lierin

était de 10.000 Tonnes lors de notre visite .

M. Pinçon . Elle a peu varié depuis . Encore une fois, ce sont des usines - étalons . Nous avons voulu résoudre un problème de qualité, non de quantité . Le rendement en essence a été nettement amélioré, il est supérieur dans plusieurs cas aux rendements allemands .

M. Chauvin . Où en est le procédé Hardy ?

M. Barthélot . Les deux usines de la Vacuum Oil pourront produire aux Etats-Unis 400.000 Tonnes d'essence Hardy . D'autres usines sont en construction et dans un an l'Amérique sera entièrement prête à satisfaire aux besoins des Alliés à cet égard .

En France, nous avons dû négocier avec les raffineurs ; nous avons abouti à un accord qui sera sanctionné par un décret-loi . Les raffineurs auront l'obligation de fabriquer 12 % d'essence - aviation, ce qui donnera 350.000 Tonnes . D'autre part, nous avons prévu des avantages pour les raffineurs qui appliqueront le procédé Hardy . Les usines ayant terminé leurs installations le 1^{er} janvier 1941 bénéficieront d'une majoration de 20 % de leurs licences ; une prime de 10 % sera accordée à celles ayant terminé le 1^{er} octobre 1941 . Par contre, les usines qui n'auront pas terminé leurs installations en 1942 n'auront pas d'autorisation . En outre, des primes allant de 300^m à 600^m par tonne seront accordées aux usines produisant de l'essence - aviation .

M. Pinçon . Ce programme avait été prévu dans le plan général de ravitaillement . M. le Président . Nous ne contestons pas les efforts accomplis jusqu'à ce jour, nous aurions seulement voulu qu'ils fussent ouverts à réalisations plus rapides .

M. Pinçon . L'obligation d'employer 10 % de véhicules à carburant national dans les services publics a été instituée par un décret d'octobre 1938 .

M. Chauvin . Pourquoi n'a-t-on pas organisé le dépôt de charbon de bois ? Il a existé en Allemagne et en Italie .

M. le Président . Nous réclamions ce dépôt depuis l'automne dernier .

M. Pinçon . Dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, nous avons en 2 ans établi le nombre de camions à gaz de fonte .

M. Barthélot . La suppression de l'O.N.C.L. va nous permettre

de grouper sous une direction unique tout ce qui concerne les carburants. Il y aura ainsi désormais une ^{réelle} politique des carburants.

M. Belmont. Il faut utiliser les véhicules fonctionnant au bois et non au charbon de bois ou au gaz ~~difficile~~ comprimé, si l'on veut réaliser une vraie économie.

M. Chauvin. Ce système est difficilement applicable à cause de l'encombrement des moteurs.

M. Puisau. Le Professeur Lébœuf a fait des travaux considérables sur la question des gazogènes. Ce qu'il faut trouver, c'est un combustible homogène et bon marché.

Nous avons en France 6.000 gazogènes - plus qu'en Allemagne et en Italie (où il y a surtout des véhicules fonctionnant au gaz comprimé) - En temps de guerre, nous pourrions mettre sur pied de nombreux gazogènes en nous accueillant d'une forte puissance considérable. Mais c'est là une solution de nécessité, difficile à imposer en temps de paix.

Il y a arrêté aux recherches pétrolières. Il n'y a presque plus de recherches privées en France ; aux colonies les syndicats mixtes ne sont constitués : l'état dépendance des pétroliers au Maroc ; syndicats avec participation de l'Office, de la Colonie et de la Cie des pétroliers en Tunisie, à Madagascar et au A.E.F.

Les investissements n'montent à 214 millions aux colonies (Maroc 137 millions, Tunisie 87 millions, AEF 30 millions, Madagascar 18 millions), et à 61 millions en France, soit au total 275 millions.

En France, de nombreux forages ont été pratiqués ; il ^{a été constaté} qu'à une profondeur de 1.000 ou 1.200 mètres on ne trouve pas de pétrole (sauf à Pechelbronn et à Galian) - mais il existe ^{de nouveaux} appareils de forage ^(Rotary) permettant d'aller à 3 ou 4.000 mètres : leur usage est tout à fait courant.

Nous avons acheté 4 appareils rotary pour le Maroc, où 200 sondages ont déjà été effectués, 2 pour la France, 1 pour la Tunisie, 1 pour l'AEF, 1 pour Madagascar.

En outre un 3^e appareil est prévu pour la France, 2 pour la Tunisie, 1 pour l'A.E.F., 1 pour Madagascar.

M. Chauviné. La majorité des sondages effectués jusqu'ici ont été faits à faible profondeur. Or les grands profondeurs donnent des espérances meilleures en Afrique du Nord. De même, les géologues admettent qu'il existe du pétrole dans la zone aquitaine ; un seul sondage dans les Pyrénées ne suffisait pas ^{pour le déclarer}. D'autre part, il y a des mouvements de pétrole dans les mines de potasse d'Alsace : pourquoi n'y a-t-il pas fait de sondage ? En Tunisie, l'interruption des recherches a provoqué de l'itérancement ; il y a eu de violents jaillissements de gaz : pourquoi a-t-on touché les trous ? La Tunisie semble être une des régions le plus favorisées en ce qui concerne le pétrole. En Algérie, aucun sondage n'a été pratiqué depuis dix ans. En A.E.F., un seul sondage a été fait en 1936, alors que les indices ^{de pétrole} sont très nombreux ^{principalement} ~~surabondants~~. A l'heure actuelle, notre effort doit se porter ^{sur} la France et l'Afrique du Nord. Quand nous n'aurions qu'une chance sur mille de trouver du pétrole en France, cela vaudrait la peine d'être tenté. L.O.N.C.L. prétend qu'il n'a pas obtenu de résultats intéressants ; or il s'agit d'une question vitale pour la nation.

M. Picard. Le nombre des sondages effectués a dépassé 200 - l'an dernier enon, 11 gros sondages ont été faits ; mais les difficultés rencontrées sont grandes. Pour le moment, le budget de l'Office n'est pas encore fixé et je ne puis engager seulement un sondage. Il ne faut pas oublier que le coût annuel d'un sondage par rotary est de 3 millions. Actuellement, un sondage est en cours dans les Pyrénées, à St. Gaudens ; un autre dans l'Hérault. Le sondage rotary a été effectué en A.E.F. ; actuellement 2 sondages y sont en cours. En Tunisie, 10 sondages ont été faits, soit 10.000 mètres forés. Il convient que M. Chauviné a été mal informé.

M. Chauviné. mes interrogatoires portent sur un rapport de l'Office des Mines du Ministère des Colonies. Sur le programme de 3 milliards envisagé ^{pour les carburants} par le gouvernement, 60 millions seulement étaient prévus pour les recherches : c'est tout-à-fait insuffisant.

M. le Président. Nous connaissons les difficultés rencontrées ; mais nous

nous demandons si les efforts nécessaires ont été accomplis pour obtenir, en dépit de tous les obstacles, les résultats indispensables. Nous demanderons donc à l'autorité qui dirige le nouveau tronc de carburants de tenir compte de nos préoccupations en cette matière. Nous voudrions qu'on fît preuve de plus de continuité dans le dossier, qui ne pouvait plus activement ce qui a été entrepris. Nous sommes dans un état de guerre virtuelle. Il faut une unité d'actions et de politiques dans ce domaine si important.

M. Pineau. Le maximum d'efforts a été accompli au Maroc où les espoirs étaient les plus grands. On a foré 200 puits dans le Tafafet ; on a trouvé un gisement de faible capacité. Certains ont prétendu qu'on avait bouché les puits ou mis le feu pour arrêter le débit. Je suis ancien officier, j'ai consacré ma vie au pétrole ; et je proteste contre de telle accusations que nous subissons depuis 20 ans.

En Algérie, les conditions sont pour nous moins favorables. Kefallia établit un ordre d'urgence.

M. de Wendel. Aucune recherche n'est-elle entreprise par l'industrie privée ?

M. Pineau. La Cie. f. de Pétrole a consacré ~~chaque année~~ 7 millions aux recherches.

M. Chauvié. A-t-on fait de recherches en Syrie ? Des Soviets étrangers ont, ^{récent}, offert un prêt au Gouvernement Syrien à condition qu'ils n'effectue pas de recherche pétrolière pendant vingt ans sur le territoire de la Syrie !

M. Pineau. En Orient, nous sommes associés à l'Erak Petroleum Co. - nous avons obtenu un accord de solidarité entre tous les associés de cette Compagnie ; ainsi nous sommes associés à toutes les recherches que pourraient faire les Anglais dans le Proche-Orient.

M. de Pélissé. Qu'a-t-on fait pour la D.C.A. des risques de la Bass. Seine ?

M. Pineau. La question regarde le Ministère de la Guerre -

Il existe un projet d'utilisation des grottes de Caumont.

M. le Président. M. Pineau est ancien officier ; j'espérai ~~que~~ que la franchise de nos propos ne lui a pas déplu. Nous sommes heureux de l'avoir entendue ; nous la remercions de l'effort qui a été accompli et dont nous avons pris acte. Aujourd'hui, le rassemblement dans une même main ^{toutes les} questions intéressant les carburants est sur le point d'être réalisé ; on peut en attendre de réalisations : dans cette œuvre, vous n'avez pas de meilleur soutien que la Commission de l'Amicale ^{l'Amicale} ~~de l'Amicale~~.

M. de Wendel. Qui sait-on si l'accord commercial germano-roumain ?

M. Pineau. L'Allemagne augmente ses importations et doit faire un effort de productivité dans de zones nouvelles. Mais nous n'aurons pas d'empêchement sur les droits de la France.

Ministère Nous sommes en train de conclure avec la Roumanie un accord tendant à la livraison de 550.000 Tonnes de pétrole, c'est-à-dire le double de nos importations de l'an dernier.

La séance est levée à 17 heures 30 minutes.

Scana du 3 Mai 1939.

Présents : M. M. Daniel-Vincent, Fabry, Chauvière, Marcelli, Camboulivres, Rillart de Verneuil, de Wendel, Cadin, Lémergy, de Blois, Reibel, Després, Laurent-Eynac, Binet.

Excus : M. d'Harcourt.

Présidence de M. Daniel-Vincent.

La réunion est ouverte à 15 heures.

M. Després, membre de la Commission de la Recherche Scientifique appliquée, est nommé, sur sa demande, membre de la Sous-Commission des Invitations.

Voyage de la Commission
sur la frontière S. E.

M. le Président donne lecture d'une lettre du ministre de la Défense nationale et de la Guerre qui, en raison des circonstances politiques actuelles et de l'état d'alerte de la frontière de S. E., demande à la Commission de renoncer au voyage projeté dans cette région.

M. de Wendel. L'état d'alerte de la frontière de S. E. permettrait précisément à la Commission de faire des constatations utiles. Je regrette que le Président du Conseil ne nous permette pas de faire le voyage qui avait été décidé et je n'admettrai pas ses objections.

M. Marcelli. Le moment n'est au contraire opportun pour faire des inspections utiles.

M. Reibel. Le contrôle de la Commission de l'Armée est contourné de toutes les manières. En qualité de Président de la Sous-Commission des Invitations, je me suis rendu à Bourges pour visiter le centre d'essai : l'entrée n'en a été interdite sur l'ordre du ministre de la Guerre. Peut-être résulte-t-il que nous ne constatons certains faits graves : C'est ainsi que j'ai appris qu'à Marseille on n'avait rien prévu pour la défense anti-aérienne. J'ai écrit à ce sujet au ministre de la Guerre et n'ai reçu jusqu'à présent aucune réponse.

M. Rillart de Verneuil. Si nous ne visitons les organisations

de la frontière qui un temps de paix, notre contrôle est illusoire. Pour cela l'objectif n'a rien à faire du ministère des Affaires Etrangères.

M. Fabry. Au point de vue militaire, il n'y a pas de bonnes raisons pour s'opposer au voyage de la Commission. J'ai d'ailleurs appris que la Commission si la Chambre s'était rendue en Tunisie.

M. de Blois. Si les hostilités se déclarent, quel sera le rôle de la Commission de l'armée ?

M. le Président. Des difficultés matérielles s'opposent à un voyage marin de la Commission ; mais nous pourrions déléguer quelques-uns de nos collègues pour faire un certain nombre d'inspections. Je crois que cette méthode aurait l'accord du Gouvernement, tout en donnant satisfaction à nos collègues.

Président de la P. Com.
des Inventions.

M. Reibel. La sous-Commission des Inventions a reçu un grand nombre de lettres d'inventeurs. J'ai étudié cette correspondance et suis arrivé à la conclusion que, si les services de la Marine examinent avec soin les inventions qui leur sont soumises, les services de la guerre au contraire paraissent opposer un barrage de part-pied. Il en a été ainsi pour une invention très intéressante de M. Borsig, qui permet d'allonger considérablement la portée de l'obus de 75, grâce à une très légère modification. Les services de l'armement ont adopté cette idée, mais l'ont appliquée d'une manière abusive : c'est ainsi qu'on a fabriqué 200.000 projectiles inutilisables.

De même, un inventeur avait imaginé un masque isolant qui a été expérimenté en 1936 par les services de fabrication d'armement. Mais aucune décision n'a été prise à ce sujet depuis cette date.

Je pourrais multiplier les exemples. Il y avait autrefois une Direction des Etudes ; elle a été rattachée à la Direction des Fabrications d'armement. Si bien que, pratiquement, il n'y a plus d'étude.

Il existe bien un Office des Inventions à Bellevue ; mais il est maintenant dirigé par M. Jean Perrin qui en a fait un refuge pour les mitiges. On l'a doté dernièrement de 31 millions sur les fonds de fabrication d'armements.

A Berlin, il existe une Faculté de technique militaire où tous les projets des inventeurs sont étudiés avec le plus grand soin.

Au cours d'un entretien que j'ai eu avec les généraux Garnier et Georges, j'ai proposé de créer une Inspection générale des Etudes techniques qui soit purement militaire et placée sous l'autorité du Chef d'Etat-major général. Les deux grands chefs n'ont donné leur assentiment. Actuellement, nous n'avons pas de ministre de la guerre et c'est très regrettable. Le vrai ministre est M. Jacomet, Secrétaire général de ministre et Contrôleur général de l'Armée ; il est très intelligent, mais il a l'esprit administratif.

J'ai rédigé une motion demandant la création d'une Inspection générale : je propose à la Commission de l'adopter et de l'adresser au ministre.

M. le Président. Je remercie M. Reibel de son exposé ; en ce domaine des inventions, il faut ne s'aventurer qu'avec une extrême prudence. La motion de M. Reibel ne paraît pouvoir être adoptée, sans révision de quelques modifications de forme.

La motion de M. Reibel est adoptée.

M. Fabre. La réforme proposée n'aura d'effet utile que si l'esprit des services responsables change. Je connais bien M. Brandt ; malgré ses défauts, c'est un inventeur génial, et c'est pourquoi j'ai tout fait pour le sauver ; mais il a été assassiné par les services.

M. Lémeray. Le nouvel allemand est fait de la foi du pays dans ses inventeurs. Inspirez-vous de cet exemple.

La séance est levée à 16 h 45.

Motion

Seance du 17 mai 1939

Présents : M. M. Daniel-Vincent, Chauvin, Loubat, Camboutives, Mourier, Tasso, Neyret, de la Grandière, du Juigné, Rolland, d'Harcourt, Limeray, Rambaud, Reibel, B. Carrère, Despès, Mandin, Depierre, Landier, Belmont, de Wendel -

Présidence de M. Daniel-Vincent -

La séance est ouverte à 15 heures -

Communications
du Président.

M. le Président. Notre collègue M. Bardoux m'a communiqué une lettre d'un soldat de la classe 35 qui pose la question de savoir si les soldats rappelés ne pourraient être relevés par les réservistes de classes n'ayant fait qu'un an de service - la question sera soumise à M. le Ministre de la Guerre -

M. Rambaud. Nous recevons beaucoup de lettres de militaires protestant contre la situation qui leur est faite ^{actuellement} et l'origine de ces plaintes est sans doute d'ordre politique -

M. Neyret. Le meilleur moyen de mettre un terme à ces plaintes serait de régler la question des allocations militaires.

M. le Président. J'ai reçu de M. le Président du Sénat une lettre m'informant que la somme de 20.000 francs qui avait été mise par le Sénat à la disposition de la Commission de l'Armée pour un voyage d'inspection dans la région du Sud-Est avait une affectation bien déterminée et qu'en conséquence il n'aurait lieu de faire une nouvelle demande de crédits si d'autres voyages devaient avoir lieu -

À ce propos, je rappelle qu'au cours de la dernière séance, nous avons envisagé des inspections par délégations restreintes. Il vous appartient de déterminer les voies qui vous paraîtront les plus utiles (à Bourges ou dans la Basse-Saône ou dans la région de Belfort, par exemple) -

M. Rambaud. La Commission de l'Armée ne doit pas se laisser déposséder de son droit de contrôle - la Chambre a envoyé des

délégations en Tunisie, en Algérie, à Djibouti. Nous ne pouvons donc admettre l'objectif de M. le Président du Conseil à notre voyage dans le Sud-Est.

M. le Président. J'ai fait rechercher une circulaire de M. Painlevé du 20 octobre 1917 sur l'^{exercice} ~~organisation~~ du contrôle aux armés des Commissions parlementaires. Nous pourrions nous inspirer de cette circulaire.

M. Mourier. Pendant la guerre, chaque membre de la Commission de l'armée avait une carte permanente lui permettant de circuler à volonté dans la zone des armés. — Aucune réponse ~~ne~~ ⁿⁱ n'a été faite ~~des~~ observations que nous avons présentées dernièrement sur l'~~organisation~~ du service de Santé militaire. De telles pratiques sont inadmissibles. — Nous demandons à entendre le ministre ou le Directeur du Service de Santé sur cette question.

M. le Président. Il n'rait bon qu'une délégation officielle de la Commission n' rendit avec moi chez le Président du Conseil pour lui faire part de ces observations.

M. Reihel. Nous connaissons l'inconvénient de poser certaines questions à la Tribune ; aussi est-il nécessaire qu'il y ait entre le Gouvernement et les Commissions de contacts très étroits. Dernièrement, j'ai déposé une proposition de loi soumettant les étrangers à des obligations militaires. Le Ministre de la Guerre m'a répondu le 4 mars par une fin de non-recevoir ; or, le 12 avril, paraissait un décret-loi imposant certaines obligations militaires aux étrangers bénéficiant du droit d'asile ; l'explication des motifs du décret reprenait les termes de ma proposition de loi ! — De même, en qualité de Président de la Soc. Commissions & Inventions, j'ai adressé une quarantaine de lettres au Service des Félibractions d'armement ; une telle réponse n'a été parvenue à ce jour !

M. d'Harcourt. Pour organiser la protection des villes contre les attaques aériennes, ne pourrait-on faire appel aux artilleurs de classes anciennes ?

M. le Président. Il existe un plan général de protection anti-

airienne ; nous en demanderons communication.

M. Rambaud. Au cours de notre visite au fort de Châtillon, nous avons pu constater que Paris lui-même n'était pas défendu efficacement contre les attaques aériennes. Les seules batteries existantes sont de batteries de 75, dont l'efficacité est faible. A-t-on commandé de batteries de 90 ?

M. Belmont. La Commission n'avait confié l'étude de la question des gaz de combat. J'ai vu à ce sujet M. Jacquot, secrétaire général du Ministère de la Guerre ; mais jusqu'à ce jour, il n'a été impossible de veiller à ce renseignement.

M. Leimery. Il importe de poser nettement la question des rapports de la Commission de l'Armée avec le Ministère de la Guerre.

M. de Wendel. Les faits rapportés par nos collègues démontrent avec certitude que la Commission est traitée en suspecte.

M. le Président. Avant d'aller voir le Président du Conseil, nous pourrions préparer un texte de lettre contenant nos observations et nos propositions. Je vous soumettrai ce texte à la prochaine séance ; j'indiquerai que la Commission entend exercer son contrôle de façon permanente et qu'elle doit pouvoir étudier les documents sur chaque question.

M. Rambaud. Comme le temps presse, nous demandons au Président d'envoyer cette lettre immédiatement ; nous lui faisons confiance pour la rédaction.

M. Reibel (suite) Lecture de la motion présentée par lui et adoptée par la Commission au cours de sa dernière réunion. Cette motion est relative aux instructions intinssant la défense nationale.

M. le Président. La motion a été reçue par mes soins au Président du Conseil. Nous attendons sa réponse.

M. Chauvié. J'ai remis au Président une note détaillée sur nos moyens d'attaque en Tunisie. En ce qui concerne les fortifications, nous constatons depuis six mois une amélioration

Justificatif divers.

sensible, après une période d'inertie qui a duré 3 ans.

M. le Président. Nous traiterons dans la prochaine séance la question des allocations militaires aux familles de soldats sous le drapeau.

Il y a eu de retard inadmissible dans le paiement de ces allocations. Cette question est très importante pour le moral de l'armée et du pays.

M. Lévy. ne vaudrait-il pas mieux prolonger la durée du service plutôt que d'appeler de réservistes ?

La séance est levée à 16 heures 35 minutes.

Scana du 24 Mai 1939

Présents : M. M. Daniel-Vincent, Gol Hirschauer, Chauvin, Reibel, Tasso, Rillat de Vernier, Loubat, Monnier, Dépucire, Cadin, de Juigné, Naudin, Belmont, de la Grandière, Maronlli, Després, d'Harcourt, Jacquot, Rollant, Bénayet, Carrère, de Chambord, de Wendel, Landier, Rambaud, Laurent Eynac, de Blois - la séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. Daniel-Vincent -

Excuse : M. Fabry -

M. le Président donne lecture d'une lettre adressée au Président du Conseil au sujet du droit de contrôle de la Commission -

Le Président du Conseil, dit-il, m'a reçu ce matin pour accuser réception de cette lettre. Je lui ai indiqué que de Commissions parlementaires avaient pu se rendre en Tunisie, à Djibouti, alors que la Commission de l'Armée n'avait pas accompagné le voyage projeté à Toulon et dans le Sud-Est. J'ai proposé qu'une délégation au moins fût envoyée pour faire l'inspection prévue ; cette suggestion ne parait pourvoir être utérée par le Président du Conseil.

En ce qui concerne la question ^{point} de la surveillance de santé, il doit y être répondre sans le plus long délai. D'autre part, M. M. Belmont et Camboutis sont invités à visiter la Banque de la Bourse.

Je n'ai pas abordé la question du Haut commandement qui me parait relever ^{essentiellement} de l'exécutif. M. Fabry pourra parler à la Commission de ses observations à cet égard.

En ce qui concerne le contrôle parlementaire, j'ai insisté sur la nécessité d'organiser un régime commun à cet égard. M. Daladier a reconnu cette nécessité. Enfin, le Président du Conseil m'a fait savoir qu'il préférerait être entendu par la Commission plutôt que de recevoir une délégation. Nous établirons donc un questionnaire en vue de cette audience -

M. de Wendel. L'audition du Président du Conseil ne paraît absolument inutile, car elle n'aboutira à rien.

M. Reibel. Il dépendra de nous que cette audition soit utile, à condition que nous nous mettions d'accord sur le droit de contrôle de la Commission - la circulaire Painlevé pourrait servir de base à cet égard.

M. Jacquot. Les pays totalitaires ont organisé un commandement unique - Pourquoi ne le faisons-nous pas ? Il y a de nombreuses questions à régler avec les E.M. des pays alliés.

M. de la Grandière. Lors de la réunion plénière des Commissions de la Défense nationale, le Président du Conseil avait parlé de nommer un chef d'E.M. de la Défense nationale - Il avait même cité un nom.

M. Monnier. Le contrôle parlementaire est insistant - La Commission de l'armée ne sait rien de précis sur l'état de notre préparation à la guerre - Ne pourrait-on organiser une nouvelle réunion des Commissions de Défense nationale ?

M. de Wendel. Je ne crois à la valeur ni des questionnaires, ni des auditions de ministres - Nous ne saurions rien de précis tant que nous ne pourrions pas entendre les grands chefs de service.

M. Béluont. Je désire signaler à la Commission que certains intermédiaires font actuellement des démarches auprès des industriels pour leur proposer, moyennant rétours, le commandement de la Défense nationale - Or il existe un décret-loi interdisant la démission : s'il ne suffit pas, qu'on vote un nouveau texte, mais les pratiques doivent arrêter ! Je demande l'ouverture d'une information à cet égard.

M. Rambaud. La réunion plénière des trois Commissions n'a rien à nous donner. Je demande : 1/ le contrôle sur place de la Commission - 2/ la réunion du Sénat en Comité secret.

M. Cadru. Si un questionnaire mieux établi, nous pourrons utilement entendre le ministre.

M. Reibel. Nous savons qu'il y a de graves défauts dans la Défense nationale - Il faut tout d'abord faire transcrire

la question du droit de contrôle des Commissions. Seul, le contrôle sur place peut être efficace. On pourrait également poser au ministre des questions écrites.

M. Laurent-Eynac. Il faut d'abord définir exactement les pouvoirs de la Commission ; puis demander l'audition du ministre après avoir établi un questionnaire. Pourquoi n'avons-nous pas remettre en diligat^o au ministre de la Défense nationale les rapports établis à la suite de la réunion plénier des 3 Commissions ?

M. le Président. J'ai moi-même remis les 3 rapports au Président du Conseil ; mais puisque il n'y a pas eu de rapport général, il n'y avait pas lieu de saisir le ministre de la Défense nationale.

M. Laurent-Eynac. Il y aurait un intérêt à avoir une conversation avec le Président du Conseil après la réunion des rapports. Dans ces conditions, je demande la réunion du Sénat en comité secret.

M. le Président. M. René Renault m'a proposé de réunir à nouveau les 3 Commissions de Défense nationale. J'ai vu à ce sujet M. Caillaux qui s'est déclaré d'accord. Je vais donc m'entendre avec le Président de Commissions de l'air et de la marine pour provoquer une nouvelle réunion. Nous apprendrons le questionnaire établi au mois de février et nous ferons le point des diverses questions. En outre un certain nombre de voyages de diligat^o ~~éventuelles~~ seront organisés :

1. Marseille - Toulon : M. M. Rambaud, Taros, Riebel, Marcelli, (31 mai - 1^{er} juin) Biney, de Wendel.
2. Bourges : M. M. Landur, de Chammard, Riebel, Belmont Chauvin.
3. ligne Maginot (état sanitaire) : M. M. Bourrier, Cambalivé, Rambaud, Marcelli, de Wendel, Rolland.

La séance est levée à 17 heures 15.

Séance du 31 Mai 1939.

Présents : M. M. Daniel-Vincent, Laurent-Eynac, Camboulives, Tarro, de Chammard, Cachin, Rolland, Dépierre, de la Grandière, Mourier, Chaumel, Maroselli, d'Harcourt, Rambaud, Rillart de Varenne, Negret, Limeray, Despèze, Jacquier.

Excusé : M. Falvy.

Présidence de M. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption du rapport.

M. de la Grandière donne lecture de ses rapports : 1/ sur le projet de loi ayant pour objet d'abroger les dispositions de l'article 66 de la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres des visites de l'armée de terre - 2/ sur le projet de loi tendant à modifier l'article 3 de la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée.

Les rapports sont adoptés.

Communication

du Président.

M. le Président. J'ai eu un entretien avec le Président du Conseil au sujet de la réunion éventuelle des 3 Commissions de Défense nationale et sur la question du contrôle parlementaire. Le Président estime que les réunions plénaires des 3 Commissions ont leur utilité, mais doivent être motivées par des raisons importantes, et qu'il ne faut pas les multiplier.

D'autre part, j'ai vu le 25 mai M. Daladier. Il ne s'oppose pas aux visites de parlementaires dans les services de l'armée, mais à condition que ces derniers soient prévus à temps. Je lui ai exprimé mon regret de ce que le voyage de la Commission dans le Sud-Est n'ait pas avoir lieu. Il m'a dit que, les circonstances ayant changé, il ne verrait pas d'objection aux voyages par diligences projetés par la Commission. J'ai rédigé une lettre pour informer les services intérieurs de la date de ces voyages.

Par ailleurs, j'ai demandé au Président du Conseil s'il pourrait diligenter un chef de service auprès de la Commission. Sa réponse a été négative : ministre responsable, il estime devoir venir lui-même devant la Commission. Par exception cependant, il autorisera le ^{Directeur} Service de Santé à venir devant la Commission de l'Armée.

En ce qui concerne les cartes de contrôle des Commissaires, un système unitaire est étudié à cet égard.

Devant à la réunion plénière des Commissaires de Défense nationale, le Président du Conseil attend la décision du Sénat. Il n'a pas pourvoir à envoier chaque Ministre devant la Commission compétente. Il pourrait également recevoir une délégation de la Commission de l'armée, comme il vient de le faire pour la Chambre.

Le 25 Mai a eu lieu une réunion des Présidents des 3 Commissaires de Défense nationale - M. le Gorgeu, qui représente la Marine, a dit que sa Commission n'éprouverait pas le besoin d'une réunion commune - Devant à la Commission de l'air, il a estimé qu'il lui suffirait d'entendre son Ministre.

M. Laurent-Eynac la Commission de l'air entendra M. Guy la Chambre mardi prochain.

M. le Président. Il me vote donc à faire communiquer avec le Président du Conseil le désir de l'entendre exprimé par la Commission de l'air. Si nos préférences vont à l'envoi d'une délégation, que devrai-je répondre ?

M. Lémeré. Il est préférable d'entendre le Ministre.

M. Reibel - Il est évident que le gouvernement cherche à échapper à tout contrôle parlementaire - Certs, nous voulons tous deux de ne pas nuire à la tranquillité du pays, mais nous assumons la responsabilité écrasante et nous déclarons qu'il ne s'établira pas un contact étroit entre la Commission de l'armée et le gouvernement. Après la clôture de la session, nous n'aurons plus aucun moyen d'agir ni de contrôler. Le Président du Conseil refuse d'envoyer devant nous ses chefs de service; on lui-même est mal enclin à le faire - D'autre part, la justicier des cartes n'est pas rigide et ne le sera pas: on ne voit pas que nous soyons rentrés dans l'illégalité - Je verrais, pour ma part, des avantages à ce qu'il y ait un Comité secret comprenant les Commissaires de l'armée et de l'air, car les deux armes sont en contact étroit,

notamment en matière de défense aérienne - J'avais posé une question et fait voter une motion sur la création d'une inspection général des services techniques : nous n'avons pas obtenu de réponse. Il en est de même pour la question du service militaire des étrangers. Nous sommes vaincus de nombreuses demandes d'étrangers qui voudraient nous et ne le peuvent pas - En un mot, nous laissons peu à peu supprimer le contrôle parlementaire en un moment où il était particulièrement utile -

M. le Président. Il faut de paraître un décret-loi sur les obligations militaires des étrangers qui doit être complété sans peine par un décret d'application. Un étranger qui s'engagerait pour le temps de guerre serait convoqué pour une période d'instruction de trois mois -

M. Lémeray. Il appartient au Ministre de venir lui-même devant la Commission - Il ne faut pas que la clôture autoritaire avant que nous ayons pu entendre le Président du Conseil assisté de ses chefs de service - D'autre part, il y a une question urgente à régler : celle du haut commandement.

Questionnaire à remettre au Ministre
à la Défense nationale

M. le Président donne lecture d'un questionnaire à remettre au Ministre. Il concerne : 1/ l'organisation de la Défense nationale - 2/ le effectif - 3/ les fabrications d'armements -

M. Rambaud - la Commission de l'armée n'a pas été saisie de l'organisation d'un corps de bataille prévu par le questionnaire -

M. Chauviné - la Commission de l'armée doit formuler sa doctrine à ce regard -

M. Lémeray - Il faut demander au Ministre quelles mesures il compte prendre pour assurer une couverture suffisante et permanente -

M. Reibel - Je propose de demander au Président du Conseil quelles mesures le gouvernement pour assurer, sans disorganiser la vie de la nation par de rappels prolongés de soldats disponibles, l'entretien permanent de troupes de couverture

suffisants pour faire face immédiatement à toute éventualité.

M. Rambaud. Je me rallie à cette rédaction et je demande que le questionnaire soit modifié en conséquence.

M. Huguet. Je demande qu'une question soit ajoutée concernant la situation des sous-officiers travaillant dans les usines de fabrication d'armements.

M. d'Harcourt. Que comptez faire la Commission pour contrôler les haras et le stockage des chevaux ?

Voyages.

M. le Président. La visite de la D.C.A. à Toulon avec la Commission de la Marine aura lieu les 19 et 20 juin. La visite sanitaire de la ligne Maginot du 26 au 30 juin.

Adoption du rapport.

M. Huguet donne lecture de son rapport sur le projet de loi tendant à modifier la loi du 26 juillet 1913 en vue d'améliorer la protection de l'ambulance de la Croix-Rouge et des armoiries de la Confédération suisse conformément aux dispositions de la Convention de Genève du 7 juillet 1929 pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les armées en campagne.

Le rapport est adopté.

M. Chauviné donne lecture de son rapport sur la proposition de loi tendant à accorder des avantages spéciaux aux veufs, orphelins et ascendants des ouvriers fondrières tués dans l'exercice de leur profession - et de son rapport sur le projet de loi tendant à la modification des tablaux annexés à la loi du 9 mars 1928 portant révision du Code de justice militaire pour l'armée de terre.

Les rapports sont adoptés.

Justice des carburants.

M. Chauviné fait un exposé sur l'état de la question des carburants. On a, dit-il, renouvelé en 1938 les licences d'importation sans y viser aucune des obligations que nous avions demandées. Il parle de la construction des pipelines de Dangere-

Montargis, du ravitaillement en carburants de l'Afrique du Nord. Il doit voir ce soir même M. Paul Reynaud, Ministre des Finances, auquel il demandera de rétablir les crédits supprimés à ce sujet et auquel il exposera la question des stocks en temps de guerre - M. le Président. Les résultats obtenus dans le domaine des carburants sont des à roter tiracité. Je vous prie d'être l'interprète de la Commission auprès de M. Paul Reynaud -

Allocations militaires

M. Tasso fait un exposé sur le régime des allocations militaires. Actuellement, les demandes d'allocations sont examinées par les Commissions départementales - mais les formalités à remplir sont très longues - le taux des allocations n'est pas élevé, mais davantage pour Paris et la Seine que pour les départements ; il y a là une anomalie. Il faut hâter l'examen des demandes pour que les allocations puissent être payées dans le délai d'un mois. Je demande que l'attention du Gouvernement soit attirée sur ces différents points.

La séance est levée à 17 heures 30.

Séance du 7 Juin 1939.

Présents : M. M. Daniel-Vincent, Fabry, de Blois, Reibel, Camboulives, Tasso, monier, Cachin, Carrère, Landier, Jacquot, de Juigné, Lubat, Dépierre, Despès, de la Grandière, d'Harcourt, Rambaud, Negret, Manzonelli, de Charnier, Belmont, Barlier.

Présidence de M. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures.

M. le Président. La Commission de l'air a entendu hier le Ministre de l'air. - J'ai posé la question de la collaboration des armées de terre et de l'air ; le Ministre a répondu que cette collaboration était assurée.

M. Rambaud. - A la fin de cette année, nous aurons 250 avions modernes de bombardement ; à la fin de l'année prochaine, nous aurons un total de 8.000 avions.

André M. du Fréidut M. le Président - Le 2 juin, j'ai remis au Président du Conseil le questionnaire italien en vue de son audition. Un complément d'informations doit être fourni à M. Monnier sur la question de Service de Santé. La création d'une inspection générale des services techniques proposée par M. Reibel sera examinée. Une lettre de mission sera donnée à M. d'Harcourt pour le contrôle des haras et le recrutement des chevaux. D'autre part, j'ai fait connaître à M. Daladier que la Commission n'admettrait les révélations qu'il avait faites aux projets de voyage de contrôle. N'a été admis qu'une lettre de mission soit remise aux Commissaires devant prendre part aux voyages. En outre, le Président du Conseil délivrera une carte d'identité aux Commissaires chargés d'une mission définie. Nous établirons mercredi prochain la liste des missions attribuées à chaque Commissaire.

M. Negret. Notre mission est moins de contacter que d'informations ; mais elle devrait avoir un caractère général et non spécialisé.

M. le Président. La spécialisation donne plus d'autorité au porteur de la carte.

M. Reibel. La création d'une direction générale des services techniques est une question urgente. J'en ai entretenu le Président du Conseil le 6 mars dernier ; depuis, aucune réponse ne m'a été parvenue. Dans ces conditions, je suis décidé à poser la question à la tribune avant la séparation des Chambres.

M. le Président. La question pourra être posée au Président du Conseil quand il sera entendu par la Commission.

Expérience de M. Fabry
sur le haut commandement

M. Fabry. Nous faisions en ce moment l'essai de la loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre. A ce sujet, j'ai entretenu M. Daladier d'un certain nombre de problèmes dont la solution est urgente :

Question du haut commandement

Organisation d'un corps de bataille

Création d'un ministère de la Défense nationale distinct.

Le Président du Conseil est actuellement ministre de la Défense nationale, mais il est en même temps ministre de la Guerre. Les décrets parus au sujet à l'Official ont pour but de détailler, au sommet de la hiérarchie, de nouveaux dignitaires de haut commandement. Ces décrets répondent à un besoin : préparer le commandement des grands unités. Mais pour diriger les opérations, il faudra non seulement des hautes autorités militaires, mais des hommes ayant une haute compétence politique. Seul le commandement français devrait diriger les opérations de la coalition ; ces deux décrets ont, à cet égard, l'avantage de donner au commandant en chef français une place prépondérante. Cela constitue un grand progrès.

Cependant, le ministère de la Défense nationale n'existe pas ; il n'y a pas d'état-major général de la Défense nationale. Celui-ci devrait être distinct du ministère de la Guerre. C'est ce que j'ai dit à M. Daladier.

Enfin il est nécessaire d'étudier de maintenant un dispositif d'attaque permettant des opérations sur la ligne Lyautey par l'organisation d'un corps de bataille. Il faut que nous ayons

contournement sous la main un effectif de divisions mobiles qui nous permettra de n'avoir recours à la mobilisation qu'en cas d'absolue nécessité.

M. Belmont. J'ai remis à M. Jacomet un questionnaire relatif aux gaz de combat.

M. le Président. La fabrication de ce gaz est prohibée par le Traité ^{n'ant rien de précis à ce sujet}. Au début de la semaine prochaine, le Secrétaire général du ministère de la Guerre et le Directeur des Pandes vous donneront de nantisément sur cette question.

La séance est levée à 17 heures.

Réunion du 14 juillet 1939 -

Présents : M. M. Daniel-Vivant, Fabry, Tasso, Camboulives, de Plois, Loubat, Negret, Lanoë, Mourier, Laurent-Eynac, Naudin, Cadin, D'esperey, Marcelli, de Wendel, de la Grandière, Rolland, Depès, Reibel, d'Harcourt, Rambaud, Pilmont, le Juge, Brinazet.

Présidence de M. Daniel-Vivant.

La réunion est ouverte à 15 heures.

M. le Président. J'ai appris la mort du fils du G^{al} Hirschauer, qui était l'inspecteur général de l'aéronautique. Je veux l'interroger de la Commission en exprimant à notre éminent collègue le post que nous prêtons à son grand deuil -

M. de Plois. Les municipalités de ma région se préoccupent du ravitaillement éventuel des populations évacuées de la frontière. Il faudrait limiter le nombre de évacués.

M. le Président. La question pourra être posée au Président du Conseil lors de son audience -

Carts de contrôle.

M. Reibel demande que la notion de direction soit rattachée, paro l'attribution des carts de contrôle, à la notion de Fabrications d'armement.

Il en est ainsi décidé. Les carts individuels de contrôle sont répartis entre les Commissaires.

M. Béluont. M. Camboulives et moi-même avons été reçus ce matin par le secrétaire général du Ministère de la Guerre qui nous a fourni les renseignements demandés concernant la fabrication de gaz de combat. Nous avons été agréablement surpris par les nombreux renseignements physiques et chimiques ^{fournis} ~~faits~~ sur cette question, et nous avons pu nous rendre compte, au cours de la visite qu'on nous a fait faire.

M. le Président. Je propose à la Commission de se réunir en principe tous les derniers mercredis de chaque mois à 15 heures, pendant la séparation des Chambres.

Il en est ainsi décidé.

La réunion est levée à 15 heures 45.

Session du 16 juillet 1939.

Présents : m. m. Daniel-Vincent, Fabry, Reibel, Morselli, Rillart de Vironne, Goriaud, de Blois, Meyret, Mourier, Barbier, Cachin, Jourdain, Balmont, Desprès, Loubat, Depierre, Rolland, de la Grandière, d'Harcourt, Jacqun, Rembaud, Chauviné, René Bousquet, Laurent-Eynac, de Wendel, Binet.

Président : m. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à 10 heures 15.

M. le Président fait connaître que la Commission de l'annexe de la Chambre a établi un programme de Conférences et de présentation de matériaux. Nous pourrions demander la répétition des Conférences et certains d'entre eux pourraient assister aux manœuvres et présentation de matériaux.

Non est ainsi décidé.

Audition de
m. Daladier.

A 10 heures 45, audition de m. Daladier, Président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la guerre.
(voir le compte-rendu sténographique)

La séance est levée à 13 heures.

Session du 21 Juin 1939.

Présents : M. M. Daniel-Vincent, Fabry, de Blois, Loubat, Mérat, Barber, Cadru, Mandrin, Rolland, Dufrene, Depé, d'Harcourt, de la Grandin, Goiraud, de Charnier, Rambaud -
Président de M. Daniel-Vincent.

La séance est ouverte à 15 heures -

M. le Président. M. le Président du Conseil me informe du programme des Conférences, exercices et présentations du matiné organisées par les Commissions de l'Armée de la Chambre et du Sénat - une circulaire vous sera envoyée à ce sujet -

M. de Blois. S'il n'produisait, au cours de vacances, de changements majeurs à ceux de septembre 1938, je demanderai que la Commission soit convoquée -

M. le Président. N'a été entendu que la Commission se réunirait le dernier mercredi de chaque mois - Si les événements l'exigeraient, je provoquerai d'autres réunions après consultation des bureaux -

M. Falvy. Il vaut bien, en pareil cas, d'entendre le Président du Conseil -

M. Rambaud. Dans la prochaine séance, je pourrai vous donner des détails complets sur le voyage de la Commission à Marseille et à Toulon -

Voici quelques impressions : le personnel et le matériel de D.C.A. sont bons par l'armée ; or c'est la marine qui a le commandement ; il y a là une anomalie - 21 batteries protégeant la rade Marseille - Etang de Berre ; des sont d'un matériel ancien - Il n'y a que 2 batteries de 90 dans la région, mais elles n'ont ni dispositifs d'écoute, ni projecteurs. Pour servir à batterie, on a prévu 4.000 hommes mobilisables en 8 jours. Les batteries ne pourraient faire entièrement en action qu'en bout de 8 jours -

à Toulon, au contraire, la D.C.A. a été merveilleusement

organisé par la Marine - J'ai assisté là à des tirs à une très grande efficacité - la Marine a fait un effort considérable; on ne peut en dire autant de l'armée à cet égard -

M. Rolland. Je signal que un grave accident s'est produit dans un fort du nord de l'Yonne (Mt Verdun), où il y avait un dépôt de 17 millions de détonateurs - Un drame ayant été causé par des détonateurs, de nombreuses personnes ont été contaminées dans les troupeaux de la région à la suite d'intoxication par le mercure - Je demande que des explications nous soient fournies à ce sujet par la Direction compétente du Ministère de la Guerre -

M. le Président. La réponse pourra sans doute vous être donnée la semaine prochaine -

La séance est levée à 15 heures 55.

Séance du 28 Juin 1939

Présents: M. M. Daniel-Vincent, Chauvin, Tasso, Reibel, de Polos, Rillart, Le Vernier, Cadin, Depierre, Mandin, Rambaud, Loubat, Le lafranié, d'Harcourt, Laurent-Eynac, Binet, Lemery.

Présence de M. Daniel-Vincent -

La séance est ouverte à 15 heures -

Vives des ouvriers
poudriers.

M. Chauvin. J'ai préparé mon rapport sur la proposition de loi tendant à accorder des avantages spéciaux aux veufs et orphelins des ouvriers poudriers tués sans l'exercice de leur profession - le texte de la Chambre obligeait à empêcher ces pénalités, même en renouvellement. La Commission ayant estimé ce texte inadmissible, j'ai proposé de la assimiler aux veufs des soldats morts pour la France - mais le ministre des Finances n'a pas admis cette solution; il a indiqué que le personnel de la gendarmerie des Poudres bénéficiait déjà de retraits importants et qu'une loi d'exception en sa faveur constituerait un précédent dangereux. Il faut reconnaître que ces objections sont fortes. Nous attendons maintenant l'avis de la Commission des Finances -

M. Tasso. Les retraits des ouvriers poudriers ne sont pas considérables, puisqu'ils ne peuvent dépasser 4000 francs - Pour ma part, le texte proposé par M. Chauvin n'était pas raisonnable -

Résumé de la D.C.A.
Marseille-Toulon.

M. Rambaud donne lecture de ses observations sur le voyage d'une délégation de la Commission à Marseille et Toulon les 18 et 20 Juin - A Marseille, le matin il est d'abord, ce n'est pas surtout de canons de 75 ne pouvant tirer qu'à 4.500 mètres et de 2 batteries seulement de 90 - le personnel manque d'entraînement; la mobilisation des navires de toute la flotte demanderait 4 jours - Or on estime qu'une attaque sur Marseille effectuée avec 200 bombardiers provoquerait 500 blessés et 10,000 morts !

à Toulon, la Commission a assisté à l'exercice d'École à feu: elle a été impressionnée par la rapidité et l'efficacité du tir. 8 batteries de 90 et 15 projecteurs sont en service à Toulon -

En résumé, la D.C.A. de Toulon est munie d'un bon matinil

qui paraît répondre à tous les besoins ; il n'en est pas de même à Marseille. Il faut renoncer immédiatement à la situation de cette dernière ville. Nous avons d'ailleurs constaté que le cas de Marseille n'était pas unique ; la D.C.A. de Paris, par exemple, ne dispose aucun que d'un matinil ancien.

Nous demandons que ces observations soient communiquées au Président du Conseil.

M. le Président. Convient-il de supprimer la batterie de 75 parce qu'elles ne tiennent qu'à 4.500 mètres ?

M. Reihel. La vitesse initiale de ces pièces est trop faible pour que leur tir puisse être efficace. Par contre, l'efficacité de batteries de 90 est remarquable.

M. Laurent-Eynac. Pour les basses altitudes, on emploie le mitrailleuse et le canon de petit calibre ; aux moyennes altitudes, le canon de 75 adapté ; enfin aux grandes altitudes, le canon de 90. Aucun matinil n'est donc à rejeter. Il faut prévoir que, pour des causes diverses, les avions ne pourront pas toujours voler à leur plafond.

M. Binet. Les Allemands ont inventé un canon qui, installé à bord d'un avion, permet d'atteindre l'objectif à une grande distance. Pour la D.C.A., ils ont adopté des calibres moyens de 90 et de 105 qui portent jusqu'à 10.000 mètres.

M. de la Grandin. M. le Président du Conseil nous a affirmé que le canon de 75 allongé pourrait encore rendre des services. Je demande que des apaisements nous soient donnés à cet égard. D'autre part, M. Daladier a dit que la grande Bretagne devait mettre à notre disposition du matinil de D.C.A. pour le déposer de nos côtes. Est-ce là une réalité prochaine ?

M. de Blois. N'oublions pas que il faudrait 18 mois pour remplacer le matinil existant par du matinil moderne.

M. Rambaud. On nous a affirmé que la Marine pouvait équiper Marseille avec des batteries de 90.

M. de Blois. La Commission de la Marine s'est déjà préoccupée

de la réorganisation du commandement de Marseille - Il faudrait hâter cette réforme -

M. Rambaud. Il y a un an et demi que la Commission se préoccupe de la situation de la D.C.A. Or le 90 terrestre n'est toujours pas "sorti" - A cet égard, la confiance du Gouvernement est certaine -

M. Reibel. Le matinard du 75 est presque inefficace ; c'est pour quoi j'ai insisté, en Comité secret, sur l'efficacité du 90. Les succès de la guerre n'ont pas voulu de ce canon parce qu'il a été inventé par la Marine ! Or je crois que la véritable disposition contre l'aviation n'est pas par l'artillerie - Si le tir est efficace, l'effet moral produit sur les pilotes sera considérable - Au surplus, c'est dans tout le domaine de l'armement que l'on constate les mêmes erreurs ; l'armée de terre est enlisée dans la méthode d'usines - Nous devons intervenir auprès du Président du Conseil pour qu'un effort immédiat soit accompli dans ce sens - Il n'est jusqu'ici rien sorti de nos actions et de nos rapports. Le seul moyen efficace serait de créer une inspection générale de services techniques. La fabrication d'armement n'a pas modernisé leur matinard ; cette situation ne peut se prolonger davantage -

M. le Président. La Commission s'est rendue à Marseille à cause de l'importance du bassin de la Méditerranée, particulièrement vulnérable en temps de guerre - C'est là qu'il doit porter son 1^{er} effort.

En ce qui concerne l'inspection générale des services techniques. M. Daladier a dit qu'il n'en voulait pas -

M. Cachin. Il est affligeant de se retrouver dans la même situation qui au début de la dernière guerre, où la Direction de l'artillerie ne voulait connaître que le 75 !

M. Rambaud. Nous pourrions demander à nos collègues de la Marine ayant fait le voyage de Marseille-Toulon de se joindre à nous pour porter nos conclusions au Président du Conseil -

M. le Président. Je ne joins pas à la délibération. Cette démarche pourrait avoir lieu mardi prochain -

M. Lémeré. Il faudra aussi pour la question de la réorganisation

74

du Ministre de la guerre et du haut commandement.

M. le Président. Je demanderai également au Président du
Conseil de nous fournir l'état des sorties de matinée -

La séance est levée à 16 heures 45.

Le 30 Juin 1939

Présents : M. M. - Daniel-Vincent, Mourier, Marsalli, Depire, Depèze, Rolland, Rambaud, de la Grandin, Reibel, de Blois -

Présidence de M. Daniel-Vincent -

La séance est ouverte à 10 heures -

Désignation d'un rapporteur.

M. Mourier est nommé rapporteur de la proposition de loi tendant à modifier l'organisation du service de santé.

Voyage sur la ligne Maginot.

M. Mourier. Une délégation de la Commission a visité les organisations sanitaires des régions de Nancy et de Strasbourg. J'ai été chargé par mes collègues d'établir un rapport sur notre voyage - nous en avons rapporté une impression de sécurité et de confiance dans l'ordre moral de l'armée. L'état de santé général est bon ; la morbidité est inférieure à celle de l'intérieur. L'alimentation de la troupe est très surveillée -

Les ressources sanitaires sont suffisantes, mais pour le temps de paix seulement. A Morsange, l'hôpital est actuellement installé dans un ancien bûcheron allemand tombant en ruines. Un nouvel hôpital est en construction ; cette construction à proximité immédiate de la frontière ne nous a pas paru opportune -

Les chefs d'unité nous ont signalé les difficultés existant entre les allocations payées selon les régions - Il conviendrait d'unifier les régimes de allocations pour éviter les plaintes justifiées.

En cas de mobilisation, la réquisition permettrait d'organiser 20.000 lits dans la région - mais le matinil de couchage serait insuffisant.

Mais nous voudrions surtout attirer l'attention du Gouvernement sur l'insuffisance des moyens de transport sanitaires.

M. Rolland. Les 15 millions que soient consacrés à la construction d'un hôpital à Morsange seraient mieux employés à l'amélioration des moyens de transport - J'insiste aussi sur la nécessité

l'unifier les allocations ; cette question est très importante pour le moral des troupes -

M. Monnier. Le fait d'occuper les ouvrages fortifiés devrait ouvrir le droit à l'indemnité spéciale de casernement -

M. de la Grandière. Je signale qu'à l'intérieur, les disponibilités n'ont pas toujours l'impression d'être employées utilement -

M. Rambaud. Ils sont trop souvent employés à la garde de miliciens espagnols -

M. Marsalli. Au cours de notre visite, les officiers n'ont plaints de visites trop rares des parlementaires -

M. Monnier. Les journaux ont parlé de malfaçons dans le pain - Or nulle part il n'y a eu de troubles sérieux résultant de la mauvaise qualité du pain ; nous avons constaté qu'en général l'alimentation des troupes était excellente. Il sera nécessaire de le faire connaître au public -

M. Reibel. Il faut faire arrêter le campagne de presse relative à la falsification des farines destinées à l'armée -

M. Marsalli. En ce qui concerne le conditionnement dans les cartons, je signale qu'on pourrait employer des lamas, comme dans la marine -

M. le Président. Ces observations seront présentées à M. le Président du Conseil lors de notre prochaine audience -

La réunion est levée à 11 heures 30.

COMMUNIQUE - 30 Juin 1939 -

La commission séparatoire de l'armée, réunie Mercredi et Vendredi matin sous la présidence de M. DANIEL VINCENT, a entendu les comptes-rendus des visites d'information accomplies par deux délégations de la Commission.

La première relative à l'armement anti-aérien, composée de M.M. J.P. RAMBAUD, REIBEL, MAROSELLI, NAUDIN et TASSO, s'était rendu à Toulon et à Marseille. Sur le rapport de M. J.P. RAMBAUD, la commission a pris acte de l'effort considérable réalisé par les chefs responsables de l'organisation de la défense aérienne du littoral. En particulier, la défense de Toulon, où s'est affirmée la haute et traditionnelle compétence technique des Cadres de la Marine, en même temps que la discipline vigilante et le dévouement à toute épreuve des équipages, défie toute attaque aérienne ; d'autre part en ce qui concerne Marseille, le renforcement des moyens de défense est activement et efficacement poursuivi.

La seconde délégation, rentrée la veille des régions de Nancy et Strasbourg et composée de M.M. Mourier, Camboulives, Rolland et Maroselli, a visité plus spécialement les installations sanitaires tant des casernements que des ouvrages de première ligne, et des établissements hospitaliers. M. MOURIER, Rapporteur a exprimé la vive satisfaction des commissaires inspecteurs tant au sujet des soins donnés à l'alimentation des troupes - pain et denrées de toute nature à qu'à l'hygiène générale et à l'organisation des services qui ont assuré un état sanitaire satisfaisant à ce point que 2/3 à peine des lits disponibles ont été occupés au cours de l'hiver.

Les Commissaires ont tenu à marquer la cohésion ^{morale} des cadres et des troupes, la force tranquille de toutes les volontés, la qualité de l'armement et des approvisionnements de toute nature. Ils rapportent de leur inspection une très forte impression de sécurité, et une confiance totale dans les éléments de l'armée qui montent la garde à la frontière : troupes magnifiques, commandées par des chefs éminents, ayant au plus haut point le souci constant de la santé morale et physique de leurs hommes. Ces constatations seront présentées au Ministre de la Défense nationale et de la Guerre en même temps que des suggestions relatives aux moyens de transport sanitaires pour le temps de guerre et à la péréquation des indemnités dues aux formations dont le rôle est identique.

La Commission a remercié ses commissaires et ses rapporteurs et s'est associée à leurs conclusions en saluant les forces dont elle apprécie une fois de plus l'application au devoir.